



Le portrait du Journal du Palais

Bâtisseuse dans l'âme

Avec plus de 30 ans d'expérience dans le bâtiment, Delphine Gremy incarne un entrepreneuriat au féminin fondé sur l'expertise, l'engagement humain et la détermination, malgré les épreuves. *Page 24*

Cyrille de Crépy

Entretien. Le directeur associé de la société de promotion immobilière Sopirim a exercé la fonction de vice-président du tribunal de commerce de Dijon. Cette expérience de juge consulaire influence aujourd'hui son action comme président de la section services des Entrepreneurs 21. *Page 10*

Le réseau TER

Sens-Paris sous tension

Entre investissements régionaux et hausse de fréquentation, la ligne Sens-Paris concentre tensions, retards et saturation, suscitant inquiétudes des élus et des usagers. *Page 9*

8 pages d'annonces légales

Lire les pages 13 à 20

Réarmement : la BFC en première ligne !



Le 2 juillet, le 1^{er} régiment d'artillerie de Bourgogne a accueilli la deuxième édition de la Journée découverte des opportunités de marchés dans l'industrie de la Défense. Dans un contexte géopolitique marqué par le retour

de la guerre de haute intensité, plus de 400 participants, dont de nombreuses PME régionales, sont venus chercher les clés pour intégrer une filière stratégique portée par une loi de programmation militaire

aux budgets historiques. Entre diversification industrielle et impératif de souveraineté, forte de plus de 400 sous-traitants d'excellence travaillant pour la défense, la région BFC structure sa réponse pour devenir

un pilier de la Base industrielle et technologique de défense (BITD) nationale. Elle a ainsi adopté une feuille de route 2026-2030 dotée de 20 M€.

Page 3-4

Patrick Martin : agir avec « lucidité et de courage »

Le président du Medef, Patrick Martin, était à Dijon jeudi 9 juillet pour la REF 21. Il y a souligné l'importance de l'influence politique de l'organisation pour défendre la compétitivité française face aux défis géopolitiques et économiques mondiaux, critiquant l'instabilité normative et la pression fiscale actuelle. Il appelle les chefs d'en-

treprise à faire preuve de courage et de militantisme pour peser davantage dans le débat public national. Enfin, il réaffirme que l'entreprise est le pilier de la cohésion sociale et la solution principale pour restaurer le pouvoir d'achat des Français.

Page 6

Entreprises et l'IA : une adoption inégale. *Page 21*

EN
COUVERTURE
POUR
ÊTRE VU

RÉSERVEZ
CET ESPACE



03 80 68 23 68

R 28302 - 5028 - 2€



URGENCE LIBAN

Soutenez la santé mentale des enfants au Liban.

Des centaines de milliers d'enfants et de familles ont fui les bombardements depuis le 2 mars 2026.

Faire un don: urgence-liban.bdle.org

Votre contribution permet de fournir des kits d'urgence pour bébés, des kits récréatifs pour les enfants et des activités ludiques et psychosociales pour les aider à surmonter leurs traumatismes.

BAROUDEURS
DE L'ESPOIR
[WWW.BDLE.ORG](https://www.bdle.org)

Les radiations d'entreprises



Evolution du CA des commerçants



Le marché du travail en BFC



baromètre

Radiations : un niveau inédit !

Selon les données du deuxième trimestre 2026 issues du Registre du commerce et des sociétés (RCS), si les créations d'entreprises restent orientées à la hausse avec 166.046 immatriculations, en progression de 5,4 % sur un an, cette dynamique est largement contrebalancée par l'accélération des sorties du registre, en hausse de 66,8 %. Le solde net entre créations et radiations est ainsi ramené à 22.181 entreprises, contre plus de 71.000 un an plus tôt, soit une division par plus de trois en un an. Entre avril et juin 2026, 143.865 entreprises ont été radiées du RCS, soit 66,8 % de plus qu'au deuxième trimestre 2025. Cette hausse s'explique principalement par les radiations d'office, dont le nombre a progressé de 206,6 %. Elles représentent désormais près d'une radiation sur deux (soit 47,2 % des radiations dont le motif est renseigné).

Les soldes ne font pas recette

La Fédération nationale de l'habillement (FNH) indique que malgré le début des soldes le 24 juin, les commerçants de mode indépendants ne voient pas d'impact sur les chiffres d'affaires. Neuf boutiques sur dix ont mis en place des soldes durant la période officielle mais les chiffres de ventes ne suivent pas. Ainsi, 23 % des commerçants indiquent que les articles soldés ne représentent qu'entre 1 % et 20 % de leurs CA (contre 14 % en 2025). Au total, la FNH note une baisse de 10,8 % des CA de ses adhérents sur cette première semaine de soldes par rapport à la même période en 2025. Le mois de juin reste lui-même en baisse de 6,6 %, malgré les soldes, avec -9 % pour la mode hommes, -3 % pour la mode femmes et -9 % pour la mode mixte.

Lente dégradation du marché du travail en BFC

L'emploi salarié se dégrade encore en BFC selon l'Insee. La très grande majorité des secteurs perdent des effectifs, ou sont au mieux stables au premier trimestre 2026. Cette érosion des effectifs salariés persiste depuis fin 2024. Seul l'emploi intérimaire progresse en début d'année. Le taux de chômage atteint 7,3 % de la population active au premier trimestre dans la région, en hausse continue depuis un an. En ce début d'année, les entreprises recourent aussi davantage à l'activité partielle. Et le nombre de défaillances augmente fortement. Dans la région, plus de 2.000 salariés travaillent dans une entreprise qui fait l'objet d'une procédure collective. La construction et les services sont particulièrement concernés par les défaillances.

En imaginant **French Summers** à Avallon, la décoratrice californienne ambitionne de devenir la référence du réemploi de textiles vintage auprès des particuliers et des professionnels.

Summer Mc Dowell offre une seconde vie aux étoffes anciennes



C'est une enseigne atypique qui a ouvert ses portes au printemps, place Vauban. Après avoir travaillé pendant plus de 20 ans comme décoratrice d'intérieur à Los Angeles, puis être venue s'installer en France pour diriger un magasin d'antiquités, Summer Mc Dowell a choisi de réorienter son activité vers un secteur original : la revente de pièces d'étoffes de seconde main. « Pendant des années, j'ai collectionné des textiles anciens simplement par passion. Puis j'ai commencé à vendre quelques pièces de ma collection en ligne et j'ai rapidement découvert qu'il existait une véritable demande internationale pour les rideaux et les tissus anciens. Ce qui n'était au départ qu'une passion est devenue une activité professionnelle ».

Nappe en lin français avec dentelle brodée à la main, ensemble de tenture jacquard, tapisserie murale avec scène pastorale... l'univers de French Summers allie le savoir-faire de la décoratrice d'intérieur aux textiles vintage les plus raffinés. La boutique offre, quant à elle, une expérience unique. « Les clients peuvent toucher les tissus, observer les couleurs à la lumière naturelle, comparer les matières et imaginer les rideaux dans leur propre intérieur. J'accorde beaucoup d'importance à la manière dont je mets les pièces en scène dans la boutique afin que chacun puisse s'inspirer et imaginer leur potentiel chez lui. »

CHINER À TRAVERS L'EUROPE

Afin de renouveler constamment ses pièces, Summer Mc



Dowell traque les bonnes affaires sur internet mais aussi auprès des particuliers lors des successions, par exemple, ou auprès des brocanteurs et des salles des ventes. « Je recherche des textiles anciens partout en France et à travers l'Europe, explique-t-elle. Chaque pièce est choisie avec soin pour la qualité de son tissu, son histoire, son caractère et son potentiel dans un intérieur d'aujourd'hui. » Elle a, par ailleurs, noué un partenariat avec une couturière qui adapte les rideaux aux contraintes de ses clients.

Pour la suite de l'aventure, la Bourguignonne d'adoption ne manque pas d'ambition puisqu'elle souhaite « faire de French Summers une référence des textiles anciens et des rideaux vintage sur mesure en France, en Europe, puis dans le monde. Je souhaite travailler avec des particuliers, des décorateurs d'intérieur, des architectes ainsi qu'avec des demeures de caractère et des bâtiments historiques à la recherche de pièces uniques ».

Stéphane Bourdier

Ils bougent.



NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LA SEMI CÔTE-D'OR ÉNERGIES. Les élections municipales de 2026 ont conduit au renouvellement des administrateurs pour le Siceco, territoire d'énergie Côte-d'Or et le SIED70. Le conseil d'administration, réuni le 30 juin 2026, a procédé à l'élection de son président. **Claude Fontaine**, maire de Villaines-en-Duesmois et premier vice-président du Siceco a été élu à la présidence de la SEMI Côte-d'Or énergies, succédant à Jacques Jacquenet. Créée en 2015 à l'initiative du Siceco, territoire d'énergie Côte-d'Or, la SEMI est constituée de 7 actionnaires publics et privés : le Siceco, territoire d'énergie Côte-d'Or (49,1 % des parts), la Région Bourgogne Franche-Comté (11,5 % des parts), le Sied 70 (3,8 % des parts) pour le collège public ; la Banque des Territoires (24,9 % des parts), Sicae Est (7,9 % des parts), la Caisse régionale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (1 % des parts), la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté (1 % des parts), Dijon Céréales (0,5 % des parts) et la SEMI Nièvre Énergies (0,3 % des parts) pour le collège privé. Elle a pour mission de développer, construire et exploiter des centrales de production d'énergie décentralisées à partir de sources renouvelables (éolien, photovoltaïque au sol ou en toiture, méthanisation ou encore hydroélectricité) et de stocker-distribuer ces productions.



FRANÇOIS REBSAMEN CANDIDAT AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES. C'est par un courrier envoyé aux grands électeurs lundi 6 juillet et sous la bannière « La voix des communes avec François Rebsamen » que le président de Dijon métropole a officialisé sa candidature aux élections sénatoriales qui auront lieu en septembre 2026 en Côte-d'Or (trois postes à pourvoir). Une conférence de presse a également été organisée le mercredi 8 juillet à Seurre durant laquelle **François Rebsamen** a dévoilé la composition de sa liste. (Lire aussi page 7).

décideurs

À LA UNE

Réarmement : la BFC en première ligne !

Région BFC. Le 2 juillet, le 1^{er} régiment d'artillerie de Bourgogne a accueilli la deuxième édition de la Journée découverte des opportunités de marchés dans l'industrie de la Défense. Dans un contexte géopolitique marqué par le retour de la guerre de haute intensité, plus de 400 participants, dont de nombreuses PME régionales, sont venus chercher les clés pour intégrer une filière stratégique portée par une loi de programmation militaire aux budgets historiques. Entre diversification industrielle et impératif de souveraineté, la région structure sa réponse pour devenir un pilier de la Base industrielle et technologique de défense (BITD) nationale.



Plus de 630 rendez-vous d'affaires ont été organisés entre les entreprises locales et les géants du secteur comme Dassault, Thales ou Arquus, lors des deuxièmes journées dédiées aux marchés de l'industrie de la défense qui se sont déroulées dans les murs du 1^{er} régiment d'artillerie de Bourgogne, près de Belfort. Cet événement est soutenu par le Sénat, l'Agence de l'innovation de défense, le Secrétariat général pour l'administration du ministère des Armées, la Direction générale de l'armement (DGA), le 1^{er} Régiment d'Artillerie de Bourgogne et Grand Belfort Communauté d'Agglomération, avec la participation des pôles de compétitivité PMT, Pôle Véhicule du Futur, Nuclear Valley, et de Eden, Aeriades et du MEDEF BFC.

Il s'inscrit dans une dynamique engagée par la région BFC depuis 2025, et dans le cadre de la convention avec le ministère des Armées. Pour le territoire, l'enjeu est clair : transformer l'excellence industrielle locale issue notamment de l'automobile en un atout pour les armées. Le Colonel Olivier Leduc, chef de corps du 1^{er} régiment d'artillerie, souligne l'importance de ce lien : « Ce rendez-vous constitue une opportunité majeure pour renforcer localement les coopérations entre les industriels et le monde capacitaire des armées et ainsi contribue à la souveraineté nationale dans le domaine de l'armement, au dynamisme de l'innovation régionale et à l'emploi dans le secteur stratégique de la défense ». Qu'en est-il à la question du choix de Bourgogne pour la tenue de ces rencontres, le militaire évoque : « une transformation de l'armée de terre qui s'opère déjà ici au premier régiment d'artillerie avec l'arrivée de matériel scorpion, l'hybridation des réseaux de communication, l'émergence de nombreux drones que ce soit les plus petits, les drones du combattant qui équipent toutes nos unités et les plus gros ceux d'appui tactique comme le DT46. Par ailleurs, le régiment participe au côté de l'industrie aux expérimentations qui permettront de faire disposer l'armée de terre de capacités structurantes et différenciantes dans un futur proche, notamment en étant un pionnier dans l'emploi des munitions téléopérées, ces



MBDA et Safran ont remporté, face au groupement Ariane Group/Thales, l'appel d'offres de la DGA visant à doter l'artillerie française d'une capacité à longue portée souveraine et performante. Il développeront le Thundart capable de traiter des cibles jusqu'à 150 km. Crédit : JDP.

drones chargés d'explosifs, ayant vocation à frapper des cibles à plusieurs centaines de kilomètres ». Le régiment incarne également la volonté de densification des capacités de l'armée de terre sur les feux longues portées. « Nous serons le seul régiment de France à recevoir le successeur du LRU (lance-roquettes unitaire), le Thundart développé par MBDA et Safran qui aura pour mission de traiter des cibles ennemies dans la profondeur (jusqu'à 150 km) comme l'artillerie adverse, les systèmes de défense sol-air, les centres de commandement... ». MBDA et Safran ont en effet remporté, face au groupement Ariane Group/Thales, l'appel d'offres de la DGA visant à doter l'artillerie française d'une capacité à longue portée souveraine et performante.

ACCÉLÉRER ET FACILITER L'ACCÈS DES PME RÉGIONALES

Cette nécessité pour l'industrie de défense d'accélérer dans la voie de l'innovation et de la capacité à produire en masse apparaît comme une véritable opportunité, inscrite sur le long terme,

pour la région BFC. « La défense représente une possibilité de diversification réelle et durable pour les entreprises de notre territoire, notamment dans la filière automobile. Notre rôle est d'ouvrir des portes : mettre nos entreprises en relation directe avec les grands donneurs d'ordre », précise Damien Meslot, président du Grand Belfort. Il rappelle également que le territoire accueille déjà des pépites comme Arabelle Solutions, qui fournira les turbines du futur porte-avions français. « Forte de plus de 400 sous-traitants d'excellence travaillant pour la défense (réunis dans un annuaire réalisé par la collectivité et distribué sur le salon Eurosatory 2026), de sites majeurs en pleine évolution (la base aérienne 116 de Luxeuil, le CEA Valduc), ainsi que de grande ville de garnison comme Belfort ou Besançon (2^e ville de garnison du pays), la Bourgogne Franche-Comté s'affirme comme un acteur clé de l'effort national de défense », appuie Jérôme Durain, président de la région BFC. Pour lever les barrières à l'entrée de ce marché exigeant (certifications, secret défense),

la région Bourgogne Franche-Comté a adopté une feuille de route 2026-2030 dotée de 20 M€. « Quand le contexte mondial impose un effort collectif de souveraineté, c'est ici, dans nos usines et nos ateliers, qu'il se construit, défend Jérôme Durain, président. Nos entreprises ont les savoir-faire pour réaliser, à la fois, le plus petit, le plus grand, le plus complexe et l'agilité pour répondre aux besoins de nos forces armées ». Il met également en avant la création d'un guichet unique et un effort de 6 M€ par an pour la formation professionnelle, car « une filière industrielle ne se construit pas qu'avec des investissements en machine, elle se construit aussi avec des compétences » (voir page 4).

Cédric Perrin, sénateur du Territoire de Belfort et président de la commission de la défense du Sénat, initiateur de cette journée, rappelle que le projet d'actualisation de la Loi de programmation militaire (LPM), adopté le 1^{er} juillet par l'assemblée nationale, prévoit 36 Mds€ de ressources supplémentaires réparties sur la période 2026-2030, pour s'élever à un total de

436 Mds€ courants de crédits budgétaires pour la mission « défense » sur la période 2024-2030 (voir page 4). « Avec ses journées, notre ambition est de faire de l'économie de défense une opportunité de diversification, d'innovation et d'emplois pour nos entreprises de BFC ». Il souligne que l'investissement dans l'armée est le premier budget de l'État et profite à 90 % à des entreprises françaises. Violaine Demaret, préfète de la région BFC, insiste également sur la nécessité de préparer le pays à des affrontements hybrides : « L'unité de compte dont on parle est colossale... ces éléments sonnants et réverbérants traduisent la volonté du chef de l'État, chef des armées, de réarmer notre pays face à une menace géopolitique qui n'a jamais été aussi importante ». Elle salue le succès d'un événement qui permet de « dissiper le brouillard » pour les PME et de sécuriser leurs perspectives à long terme dans un secteur où l'exigence est à la mesure des enjeux de souveraineté.

Frédéric Chevalier

La guerre en Ukraine a agi comme un électrochoc, marquant la fin de 30 ans dividendes de la paix en Europe et le retour des conflits symétriques. Un changement total est engagé.

Haute intensité et innovation : les nouveaux visages du combat

■ Le Général de corps d'armée Pierre Meyer décrit une rupture majeure : « Nous sommes aujourd'hui face à des guerres de haute intensité. Ce terme est important : ça ne veut pas dire qu'avant il y avait pas des phases de haute intensité bien sûr, mais aujourd'hui c'est vraiment le retour de la puissance, le recours décomplexé à la force... ». Il identifie trois marqueurs de ces guerres dites symétriques « avec des puissances qui ont les mêmes moyens technologiques, où il n'y a plus de supériorité aérienne par exemple comme on a pu le connaître avant » : la masse (en termes de quantité d'équipements, munitions déployés, avec une véritable « dronisation » du combat), la profondeur des feux, avec une capacité de frapper toujours plus loin et la transparence totale du champ de bataille due aux satellites, aux capteurs et même aux réseaux sociaux...

Pour faire face à ces défis, l'armée de terre se prépare à un futur dominé par la technologie. Le Colonel Matthieu Debas, adjoint au chef d'état-major du Combat du Futur, évoque un « champ de bataille reconfiguré par l'immersion de la robotique et de l'intelligence artificielle » et où le soldat risque « une saturation cognitive face à la masse de données disponibles, conduisant à un risque d'altération de la décision tactique ». Il prévient que la réactivité sera la clé : « Celui qui vaincra sera celui qui saura s'adapter le plus vite possible ». Il souligne également que la létalité augmente, avec des drones capables de frapper à des milliers de kilomètres, obligeant l'industrie à une accélération sans précédent.

Cette accélération impose un changement de modèle industriel. Le Général de corps d'armée Jean-Marc Duquesne, délégué général du Gicat (groupement des industries françaises de défense et de sécurité terrestres et aéroterrestres. 15 Mds € de CA, 55.000 emplois), rappelle qu'une « guerre symétrique est une guerre industrielle » où la gestion des stocks et des capacités de remplacement est primordiale. Pour lui, la survie des entreprises passe par l'export : « Le business model de l'industrie de défense française doit se rapprocher d'une combinaison à 50/50 de l'achat étatique et de l'export ». Le Général de brigade (2S) Bertrand Boyard, conseiller du président d'Arquus, préconise des coopérations européennes



partant de l'industrie : « Une coopération binationale ou trinationale a plus de chances de fonctionner si elle part de la base et que les industriels arrivent à trouver un projet équilibré et économiquement pertinent, plutôt que des États aux systèmes de fonctionnement nationaux parfois trop divergents pour assurer la réussite d'un projet ».

Sur le terrain, des PME régionales relèvent déjà le défi. Gilles Devillers, dirigeant de Methalhom à Étupes, témoigne de cette

réussite : « Aujourd'hui la défense représente 20 % de la marge brute totale produite par Métalcom ». Son entreprise transforme l'acier pour des équipements majeurs comme le camion Caesar. Sa réussite prouve que l'agilité des PME est le complément indispensable de la puissance des grands donneurs d'ordre pour garantir l'indépendance de la France.

F. C.

La formation : un enjeu stratégique



■ Le besoin de formation est un pilier stratégique indispensable pour accompagner la montée en puissance de l'industrie de la défense, au même titre que l'investissement matériel. C'est pourquoi, la région BFC a débouqué un effort de 6 M€ par an dédié exclusivement à la formation professionnelle, dans le cadre de sa feuille de route 2026-2030 pour l'industrie de défense. « La formation est le levier qui doit permettre aux entreprises locales, notamment celles issues de secteurs en mutation comme l'automobile, de réussir leur bascule vers la défense. Il s'agit de reconvertir et d'adapter les savoir-faire existants aux exigences spécifiques du milieu militaire », précise Jérôme Durain, président de la région BFC, qui revendique une BFC qui serait « un territoire BITD friendly ».

PÉNURIE DE TALENTS

Le secteur de la défense est en forte tension de recrutement. Le Général de corps d'armée Jean-Marc Duquesne, délégué général du Gicat (groupement des industries françaises de défense et de sécurité terrestres et aéroterrestres) note que, sur le plan national, environ 10 % des postes restent non pourvus dans l'industrie terrestre. La formation doit donc permettre de combler ces lacunes pour assurer

la production en série, plus rapidement et à moindre coût. « L'économie de la défense offre des opportunités de carrières pérennes et non délocalisables notamment pour les jeunes, elle recrute fortement avec des salaires attractifs », précise-t-il. Le passage à une économie de guerre impose de maintenir et de sécuriser des compétences humaines critiques sur le long terme pour être capable de soutenir un engagement majeur dans la durée. « Les conflits qui nous entourent nous obligent, en effet, à passer à la vitesse supérieure. Notre industrie de défense doit donc accélérer dans la voie de l'innovation et de la capacité à produire en masse. Et cela passe par le développement des coopérations entre les industries civiles et militaires. Des matériels innovants peuvent être produits par des entreprises civiles ; des entreprises civiles peuvent se développer dans le secteur de la défense ; des jeunes ingénieurs, techniciens, ouvriers spécialisés qui étaient intéressés par l'électronique, l'aviation, la logistique, l'innovation peuvent maintenant trouver à s'épanouir dans l'économie de la défense qui crée des opportunités et des perspectives pour tous les profils de carrière », argue Cédric Perrin, sénateur du Territoire de Belfort, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat.

F. C.

La loi de programmation militaire actualisée

♦ La loi de programmation militaire (LPM) pour les années 2024 à 2030, promulguée le 1er août 2023, prévoyait son actualisation avant la fin de l'année 2027. Le 19 mai 2026, l'Assemblée nationale a transmis au Sénat le projet de loi actualisant LPM pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense. Le mardi 9 juin, le Sénat a adopté avec modifications, en première lecture, le projet de loi, puis le 30 juin, il a adopté le texte de compromis élaboré par les députés et sénateurs lors de la commission mixte paritaire sur le texte. L'Assemblée nationale ayant également adopté ce texte de compromis le mercredi 1er juillet, le projet de loi est considéré comme définitivement adopté. Enfin, lundi 6 juillet, le Conseil constitutionnel a informé le Sénat qu'il a été saisi de ce texte par soixante députés au moins.

Ce texte actualise les orientations en matière d'équipement des armées à l'horizon 2030 et 2035, avec pour objectif de porter l'effort national de défense à 2,5 % minimum du produit intérieur brut en 2030, et d'atteindre 3,5 % à l'horizon 2035.

Afin d'accélérer l'effort de réarmement dans un contexte de multiplication des conflits armés, le projet de loi prévoit 36 Mds€ de ressources supplémentaires réparties sur la période 2026-2030, pour s'élever à un total de 436 Mds€ courants de crédits budgétaires pour la mission « défense » sur la période 2024-2030.

Il actualise également la trajectoire permettant de faire passer les effectifs du ministère de la défense à 275.000 équivalents temps plein en 2030.

Au-delà de ces aspects financiers et humains, le projet de loi crée également un régime d'état d'alerte de sécurité nationale, il instaure une réserve sanitaire mobilisable en cas de catastrophe ou de menace sanitaire grave, il prévoit la désignation d'un correspondant défense parmi les conseillers municipaux et met en place un nouveau service national pour les Français volontaires de 18 à 25 ans, avec un objectif de 10.000 appelés en 2030.

Les sénateurs ont fixé l'objectif de dépenses de défense à 2,7 % du PIB en 2030. Ils ont renforcé plusieurs segments capacitaires, en lançant dès 2026 des études pour le développement d'un char succédant au char Leclerc, en affectant 20 Rafale supplémentaires à l'Armée de l'Air et dix autres à la Marine nationale d'ici 2035 et en prévoyant l'acquisition de trois frégates supplémentaires d'ici 2035.

Les sénateurs ont également prévu la création d'un catalogue national des drones et des dispositifs de lutte anti-drones de confiance, afin d'en faciliter l'acquisition. Ils ont également ouvert la réserve opérationnelle aux étrangers sur des fonctions de réserviste spécialiste.

Yonne. Entre tradition joaillière et création contemporaine, l'atelier Eline fait rayonner un artisanat d'excellence au cœur de la ville de Sens.

L'atelier Éline, un précieux savoir-faire



En Bourgogne Franche-Comté, les métiers d'art sont considérés comme une richesse patrimoniale de production qui s'appuie sur un réseau de plus de 11.000 entreprises et des formations spécialisées. La bijouterie-joaillerie a particulièrement fait son nid à Besançon. Mais c'est à Sens qu'Éline Riquier a choisi de s'implanter en novembre 2025, aux côtés de maisons reconnues telles que la bijouterie Lamalle. Des vitres de l'ancienne boutique transformées en verrières coulissantes à des meubles anciens récupérés, la jeune artisane a imaginé un atelier dans ce bâtiment du 16^e siècle, où le charme de l'ancien se mêle à un espace de travail contemporain.

UN « MÉTIER D'ART-PASSION »

« Je suis tombée dedans comme on tomberait dans une marmite de potion magique », s'amuse Éline Riquier. Chez cette jeune artisane de 28 ans, le mot « passion » revient comme une évidence lorsqu'elle évoque ce métier séculaire : « C'est un métier que je ne peux pas lâcher », confie Éline, amoureuse de ce métier depuis plusieurs années, alors qu'elle se destinait aux arts graphiques. Lors de visites d'écoles pour ses futures études, elle découvre une salle dédiée à la bijouterie : « Je suis

restée bloquée une heure ». Éline évoque un véritable coup de cœur professionnel qui l'amènera à intégrer une école spécialisée à Saint-Amand-Montrond, dans le Cher, un parcours complété par une formation de styliste-modéliste.

UNE CLIENTÈLE DÉJÀ FIDÈLE

Éline Riquier fait ses premiers pas dans le métier il y a trois ans en tant que micro-entrepreneuse : « J'avais mon petit atelier chez mes parents, j'en parlais autour de moi, je me déplaçais chez les gens pour réaliser des diagnostics. Et finalement j'ai eu l'opportunité de m'installer en ville ». Originaire de Villeneuve-d'Ascq, elle devient Sènonaise de cœur après l'installation de ses parents dans la région, où elle a grandi. Elle choisit donc naturellement d'y établir sa boutique avec un capital de départ d'environ 9.000€ pour l'achat de matériel d'occasion, bénéficiant également de l'Acre par France Travail. Une initiative qui lui permet de multiplier sa clientèle, majoritairement sènonaise, qu'elle estime en hausse de plus de 200%. Mais son atelier attire également une clientèle internationale, grâce aux nombreux touristes de passage, néerlandais, britanniques ou chinois, qui franchissent sa porte.

UN SAVOIR-FAIRE POLYVALENT

« J'ai commencé par la foire de Sens 2024 pour montrer au public



Éline Riquier, joaillière et bijoutière à Sens. Crédit : JDP.

que j'existe », raconte Éline Riquier, qui affiche aujourd'hui un chiffre d'affaires annuel d'environ 16 000 €, dont près de la moitié provient de ses créations, réalisées au gré de ses inspirations et des saisons, notamment à l'approche de Noël. « Je peux absolument tout réparer »,

affirme également la joaillière, qui travaille principalement l'argent, son métal de prédilection. Boucles d'oreilles orphelines, bagues à redimensionner ou bijoux impossibles à retirer : « ne vous faites pas emprisonner par vos bagues », plaisante-t-elle. Afin d'offrir un

service complet, elle collabore également avec plusieurs professionnels, parmi lesquels des antiquaires, une horlogère sènonaise et un lapidaire installé à Bois-le-Roi.

Floriane Boivin

Doubs. Pour aider les propriétaires de camping à se démarquer, la franc-comtoise Marie Mesnier propose un accompagnement en communication. Un travail auquel elle a voulu ajouter un petit coup de pouce en créant le site « Sous la toile ».

« Sous la toile », une nouvelle vitrine pour les campings indépendants



En charge de la communication pour un hébergement touristique pendant plusieurs années, Marie Mesnier a préféré se mettre à son compte. Dans cette démarche, elle a suivi une formation sur la relation client, complémentaire à sa formation initiale en communication. « J'y ai appris la vision anglophone qui consiste à travailler la relation en amont plus que d'être dans la résolution des problèmes comme cela se fait beaucoup en France. » Cette compréhension du soin apporté aux clients, cette façon de dire les choses sans les enjoliver à tout prix, la quarantenaire les a mis au service des structures touristiques qu'elle accompagne avec l'ambition d'allier la communication à l'accueil sur site. « Ce sont souvent des gens qui tiennent leur activité à bout de bras et qui ont un amour profond pour ce



Marie Mesnier a fondé « Sous la toile » pour aider les petits campings à gagner en visibilité en toute simplicité.

qu'ils font mais il faut travailler à maintenir la relation au-delà de la visite. Souvent les indépendants n'osent pas demander les avis post-visite. »

UN SITE POUR MIEUX LES GUIDER

En accompagnant plusieurs campings dans leur communi-

cation, Marie Mesnier a constaté le besoin des randonneurs, des cyclotouristes autant que des hébergements eux-mêmes à disposer d'un outil pour gagner en visibilité. Pourtant, les annuaires existent déjà. « Ils sont vieillissants, peu pratiques ou alors il s'agit de plateformes qui prennent des commissions. » Avec « Sous la toile »,

Marie Mesnier ne veut pas reproduire ce modèle économique, préférant proposer une inscription gratuite avec une simple localisation et une photo du lieu, tandis qu'elle complète son offre par la possibilité d'opter pour un abonnement. « Il donnera accès à une visibilité sur les réseaux sociaux, plus de photos, un descriptif, un article blog... Ma motivation première n'est toutefois pas financière, je veux surtout aider ces petits campings pour qu'ils ne ferment pas. » Lancé en mai 2026, le site démarre avec une dizaine de campings que la fondatrice porte avec une certaine éthique. « Je ne veux pas récupérer des données ailleurs sans le consentement des hébergements qui doivent pouvoir intervenir directement sur leur page. » Marie Mesnier espère faciliter l'accès aux campings aux utilisateurs mais surtout valoriser ces lieux.

Nadège Hubert

Yonne

LES FÉMININES DE L'AJA PASSENT LA BARRE.

Après les hommes, la section féminine de l'AJA présentait mardi 30 juin les comptes 2025-2026 ainsi que le budget 2026-2027 de sa section féminine devant la commission de contrôle de la Direction nationale du contrôle de gestion. « L'instance n'a pris aucune mesure à l'encontre de notre club après la présentation par Baptiste Malherbe du projet, des éléments comptables et du travail réalisé par l'ensemble de notre institution pour structurer durablement la pratique du sport féminin au plus haut niveau sur le territoire, et avec l'engagement et le soutien de James Zhou et d'ORG Packaging », a commenté l'AJ Auxerre. Pour rappel, dans la continuité du projet global autour du football féminin mis en place depuis plusieurs années, l'équipe termine 4^e de Seconde Ligue (4^e place), le club a pu accueillir un match de l'équipe de France féminine (face aux Pays-Bas) et obtenir l'agrément d'un Centre de Formation féminin, qui ouvrira ses portes à compter de la saison 2026-2027.

LE CHÂTEAU DE TANLAY DIT ADIEU À SES JARDINS À LA FRANÇAISE.

Les responsables du domaine icaunais ont décidé de modifier leurs célèbres jardins afin de mieux faire face aux effets du changement climatique. La solution ? « Des copeaux de bois colorés à l'aide de peintures écologiques. Posés sur un feutre géotextile inerte qui dessinent des motifs pérennes », relate la rédaction de France 3 Bourgogne Franche-Comté. Si cette transformation radicale peut surprendre les visiteurs attachés à l'esthétique classique des jardins à la française, elle est présentée comme une nécessité par les gestionnaires de l'édifice.

en bref

Doubs. À la pointe de la micromécanique sur silicium, des micromoteurs et détecteurs, l'entreprise bisontine Silmach était placée en redressement judiciaire depuis le 19 avril dernier. Grâce à un repreneur indien, la société poursuit son activité en tant que Starkenn Silmach.

Silmach racheté par un groupe indien

Besançon Suite à des départs volontaires, 12 des 21 salariés de Silmach s'engagent dans une nouvelle aventure avec le groupe industriel indien Belrise et son entité dédiée à l'intégration des nouvelles technologies : Starkenn Technologies. Attiré par le savoir-faire de Silmach dans l'univers des Mems, microsystèmes sur silicium, le groupe familial qui a repris Silmach au 1^{er} juillet envisageait d'abord uniquement de mettre la PME du Doubs au service du secteur de la voiture électrique. « Belrise produit des pièces et des sous-ensembles pour le marché automobile indien et l'export mais ils détiennent aussi un tiers du marché indien du deux roues », précise Pierre-François Louvigné, codirecteur général de SilMach qui rappelle que le groupe indien pèse 800 M€ de chiffre d'affaires et s'appuie sur 12.000 collaborateurs dont une cinquantaine au sein de Starkenn Technologies. « Ils veulent monter en technologie pour innover sur la sécurité des véhicules, la



Le savoir-faire de Silmach, désormais Starkenn Silmach, devrait continuer à être mis à profit dans les secteurs de la défense, de l'aéronautique et de l'horlogerie tout en s'ouvrant à l'automobile pour répondre aux attentes de son repreneur indien. Crédit : Silmach.

détection d'obstacle ou l'aide à la conduite. »

DES COMPLÉMENTARITÉS À APPROFONDIR

Toutefois, en venant à deux reprises à Besançon pour visiter les ateliers de Silmach, les Indiens ont également trouvé d'autres points de convergence. « Ils ont une feuille de route pour se développer sur la défense et l'aéronautique, deux secteurs où nous sommes déjà présents et qui étaient nos axes de développement. »

Pour Pierre-François Louvigné, l'acquisition de Silmach par Starkenn Technologies ne conduit donc pas à une réorientation mais plutôt à percevoir le marché automobile comme un secteur d'opportunité grâce à la présence de Belrise. « Ils ont aussi découvert ce que nous faisons dans l'horlogerie et ont manifesté leur souhait de poursuivre en investissant. Ce ne sont pas que des mots. Il y a une vraie relation de confiance », se réjouit l'ancien dirigeant

devenu COO, chef des opérations, de Starkenn Silmach. La société indienne a donc racheté les actifs de Silmach, brevets, propriétés intellectuelles et accords passés avec le groupe horloger américain Tymex qui collaborait avec la PME. Désormais ce sont aux Français de faire le déplacement en septembre prochain en Inde pour rencontrer les équipes et identifier les besoins.

Nadège Hubert

en bref

Yonne

BUNGALUX VEUT RÉINVENTER LE MODULAIRE HAUT DE GAMME. Installée dans l'Yonne depuis un an, Bungalux transforme des structures modulaires brutes en bureaux, studios, commerces ou espaces de vie entièrement personnalisés. Un pari qui commence à payer avec près de deux réalisations livrées chaque mois. « Je voulais casser l'image du bungalow de chantier où l'on mange le midi, où l'hiver il fait froid et l'été il fait une chaleur étouffante », explique Alexandre Chabin, le fondateur. D'où le nom de son entreprise, « Bungalux, c'est le bungalow... mais luxueux. » Bureau pour une exploitation viticole, local pour un club sportif, studio de jardin ou espace de stockage : isolation renforcée, électricité, plomberie, climatisation, mobilier... « On fait vraiment du sur-mesure, de A à Z. Le client arrive, il branche et il utilise son module. »

ÊTRE LE NUMÉRO UN DU SECTEUR

Aujourd'hui, près de 80 % de la clientèle est composée de professionnels. Mais Alexandre Chabin entend aussi séduire les particuliers avec des studios de jardin, des pool houses ou encore des hébergements insolites, bientôt déclinés dans des versions autonomes alimentées par panneaux solaires. L'entrepreneur est convaincu que le marché régional reste largement à conquérir. « Dans la région, il n'y a quasiment personne. J'ai regardé ce qui existait avant de me lancer et il y avait un vrai boulevard. » Une analyse partagée par Containex, leader européen du secteur, qui lui a récemment proposé un partenariat en tant que dépositaire de la marque. Pour la suite, Alexandre Chabin affiche ses ambitions sans détour : « Mon objectif, c'est d'être le numéro un du secteur du modulaire. » Une ambition qu'il compte concrétiser en continuant d'investir dans son site de production.

Enzo Beaudet

Côte-d'Or. Le président du Medef, Patrick Martin, était à Dijon jeudi 9 juillet pour la REF 21. Dans les locaux de l'ESTP, il a délivré un message de combat, fustigeant l'inertie politique tout en érigeant l'entreprise en rempart de confiance pour le pays.

Patrick Martin appelle à un sursaut de « lucidité et de courage »

Dijon « prendre le pouls de la base » et partager ses analyses avec les adhérents de la Côte-d'Or, Patrick Martin a rappelé son attachement personnel au territoire bourguignon, mentionnant ses implantations locales et ses liens familiaux avec la région. L'ambiance n'était pourtant pas à la nostalgie, mais à la « mobilisation générale » face à une situation économique et politique française jugée « assez critique », évoquant un chiffre : « Au début des années 1960, il fallait 16 ans à un Français pour doubler son pouvoir d'achat. Aujourd'hui, c'est 106 ans ! » Le leader patronal a insisté sur la place centrale de l'entreprise « pour corriger les choses », rappelant qu'elle est l'institution recueillant la plus grande confiance de la part des Fran-



Patrick Martin, président du Medef national. Crédit : Romuald Meigneux.

çais. « On a cette bonne image parce qu'on fait le job. On fait le job sur le plan social. On augmente les salaires autant qu'on peut augmenter les salaires. On est actuellement en France à un niveau de conflictualité sociale qui est au plus bas historique. Est-ce que je suis en train de vous dire que nos salariés sont

heureux tous dans nos entreprises ? Évidemment non, mais eux sont conscients de ce qui se passe autour de nous. Eux savent ce que c'est que la concurrence, eux savent ce que c'est qu'un carnet de commande... ». Pour lui, il est temps d'arrêter de « raser les murs ». « Les entreprises peuvent faire beaucoup mieux, à condi-

tion qu'on leur fasse confiance », a-t-il martelé, dénonçant un modèle français marqué par l'excès de prélèvements obligatoires et de dépenses publiques. Patrick Martin a particulièrement fustigé les récentes velléités de coupes budgétaires sur les dépenses d'avenir : « Se réjouir d'économies budgétaires sordides sur le dos de l'apprentissage, qui est une réussite nationale, ou encore sur les enveloppes budgétaires de France 2030 qui par définition prépare notre avenir dans bien des secteurs d'activité, c'est complètement dingue ! ».

PASSER À L'OFFENSIVE INDUSTRIELLE

Face aux bouleversements géopolitiques, Patrick Martin a exprimé son soutien total à l'effort de défense et à la consolidation de la Base industrielle et technologique de défense. Il voit

dans ce secteur une opportunité concrète pour le tissu industriel régional, notamment pour la reconversion de sous-traitants automobiles en difficulté. « Il faut que les paroles soient suivies des faits, que les crédits arrivent, que les carnets de commande se remplissent », a-t-il insisté, déplorant une certaine « inertie ». « Il faut donner de la visibilité à ces entreprises pour qu'elles puissent investir et embaucher autant qu'il le faudra pour répondre à la demande ». Le président du Medef a exhorté les chefs d'entreprise à investir le débat public et à ouvrir leurs portes aux élus, aux apprentis, comme aux enseignants, se félicitant notamment d'un partenariat signé avec l'UBE, qui fait « entrer pleinement l'entreprise dans l'université ». Pour Patrick Martin, le patronat doit porter une voix « lucide et courageuse afin d'apporter de la rationa-

lité dans la décision publique, de réintroduire les enjeux de compétitivité, de nucléaire et d'innovation, pour qu'il y ait des études d'impact systématique en amont du vote de chaque loi... ». « Nous ne sommes pas des commentateurs, nous sommes des acteurs. Il faut nous laisser apporter notre touche de réalisme, notre touche de pragmatisme qui n'est pas une touche de résignation. Nous sommes pétris d'ambition, nous sommes pétris de projet... Il faut qu'à un moment donné on nous écoute un petit peu plus afin qu'on obtienne finalement beaucoup plus facilement des résultats », a-t-il conclu, invitant ses pairs à ne jamais céder à la résignation malgré un contexte international exigeant : « on est une formidable armée, on a des ressources et une énergie incroyables ! ».

Frédéric Chevalier

OUTIL DE RÉFÉRENCE INCONTOURNABLE
DES DÉCIDEURS LOCAUX ET RÉGIONAUX



Vous souhaitez **commander des exemplaires** du hors-série
LA CÔTE-D'OR **EN CHIFFRES** 2026 :

Je souhaite recevoir exemplaire(s) du Hors-Série LA CÔTE-D'OR **EN CHIFFRES** au tarif de 12,00 € Soit 12,00 € x =

Société : ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle Nom :

Adresse : Code Postal, Ville :

Signature :

BON DE COMMANDE À RETOURNER AU JOURNAL DU PALAIS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Service Abonnement : 2B, Avenue de Marbotte, 21000 DIJON - Tél. 03 80 68 25 55 - abonnement.jdp@legalnet.org

COLLECTIVITÉS

Les anciennes écuries de Sens retrouvent leur éclat

Yonne. L'État, propriétaire de l'aile des écuries du Palais des archevêques de Sens, finance la rénovation de son enveloppe extérieure pour un montant de 2 M€.



Au cœur d'un ensemble patrimonial exceptionnel comprenant la cathédrale Saint-Étienne, le palais synodal et l'orangerie, le palais archiepiscopal trouve son origine à la fin du 10^e siècle. Après l'incendie du quartier canonial, l'archevêque Séguin fait édifier une nouvelle résidence. Au fil des siècles, le palais est agrandi, transformé et enrichi de nouveaux bâtiments, dont les écuries.

Celles-ci sont détruites par un incendie en 1683 avant d'être reconstruites et entièrement repensées à partir de 1758 par l'architecte Claude-Louis d'Aviler.

Attendu depuis de nombreuses années, leur rénovation a débuté en mai 2026. Cette première phase, qui s'achèvera dans 19 mois, porte sur la restauration de la couverture et de la façade.

UN CHANTIER DE 2 M€

Cette opération s'inscrit dans le vaste programme de restauration du patrimoine historique engagé par l'État, notamment dans le cadre du plan de relance.

Les travaux concernent l'ensemble de l'enveloppe extérieure du bâtiment et se répartissent en quatre lots : l'installation d'un échafaudage couvert par un parapluie de protection, les travaux de maçonnerie (réfection des enduits, remplacement de pierres et restauration des décors), la restauration de la charpente et de la couverture en ardoise, ainsi que le remplacement complet des menuiseries et ouvrages de ferronnerie.

« Scientifiquement, l'objectif de cette



Aile des écuries du Palais des archevêques de Sens. Crédit : JDP.

opération est de restituer le bâtiment dans son état du 18^e siècle et d'effacer les transformations malheureuses qui ont été réalisées au 19^e et au 20^e siècle», souligne Jean-Baptiste Rezvoy, ingénieur du patrimoine à la Conservation régionale des monuments historiques.

UNE AMBITION MUSÉALE DE LONGUE DATE

Cette première phase de restauration marque une étape déci-

sive dans le projet d'extension du musée de Sens, porté par la municipalité depuis plus de trente ans. Cette ambition est notamment évoquée dès 1983 par Lydwine Saulnier-Pernuit et Bernard Collette dans le Bulletin monumental, qui imaginaient déjà la réunion des collections sénonaises au sein de l'ensemble des bâtiments du palais.

Au-delà de la sauvegarde du

monument, c'est donc l'avenir même du musée de Sens qui se dessine. L'état des anciennes écuries s'est en effet progressivement dégradé au fil du temps. Il y a une dizaine d'années, des infiltrations d'eau avaient nécessité une opération d'urgence et la mise en place d'une couverture provisoire pour sécuriser l'édifice. Malgré les importantes restaurations menées en 2025 sur les ailes François Ier et

Henri II (1,2 M€), destinées à renforcer l'attractivité du musée, les anciennes écuries restaient inexploitable et en marge du parcours muséal.

Ce projet d'extension pourra désormais se concrétiser avec la rénovation des espaces intérieurs, qui fera l'objet d'une seconde phase.

Floriane Boivin

COMMUNIQUEZ EN B to B
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

Publireportage | Encartage | Numérique
Visibilité parfaite | Tarifs attractifs

Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org



Yonne. Entre investissements régionaux et hausse de fréquentation, la ligne Sens-Paris concentre tensions, retards et saturation, suscitant inquiétudes des élus et des usagers.

Le réseau TER Sens-Paris sous tension



En 2015, la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) renforce le rôle des régions comme autorités organisatrices des mobilités, notamment sur le TER et les transports interurbains. La Bourgogne Franche-Comté devient ainsi un acteur central des politiques économiques et des stratégies d'investissement, particulièrement concentrée sur le renouvellement du matériel roulant et la modernisation de l'offre TER : près de 300 M€ ont été engagés dans l'acquisition de rames Régiois sur la dernière décennie. La région repense également son image et sa communication, notamment avec le lancement de la marque commerciale Mobigo en 2018, avec un déploiement progressif sur son réseau l'année suivante, notamment le TER Bourgogne Franche-Comté.

UN BASSIN DE NAVETTEURS IMPORTANT

Le réseau TER Mobigo enregistre environ 69.000 voyageurs par jour. Selon des estimations avancées par des élus locaux, près de 13.000 habitants de l'Yonne effectuent chaque jour des trajets domicile-travail vers l'Île-de-France, traduisant une forte dépendance du territoire aux mobilités ferroviaires vers la région parisienne. Dans ce flux, la ligne Sens-Paris concentre



TER Mobigo Bourgogne-Franche-Comté, gare de Sens. Crédit : JDP.

à elle seule environ 8.000 navetteurs quotidiens. Elle constitue ainsi l'un des principaux axes de mobilité entre la Bourgogne et la région parisienne, avec des trajets majoritairement liés à des déplacements professionnels. Cette ligne constitue également un facteur majeur d'attractivité pour le nord de l'Yonne.

CONSTAT D'UNE DÉGRADATION DU SERVICE

Toutefois, derrière ces chiffres, les conditions de transport sus-

citent des tensions croissantes, marquées par des retards répétés, des suppressions de trains et une suroccupation des rames, avec des trajets parfois effectués debout dans des conditions de forte affluence. Ces difficultés traduisent une forte pression sur les axes les plus fréquentés, où l'offre semble régulièrement insuffisante.

À cela s'ajoute une hausse des tarifs de 18,3 % depuis 2022 qui laisse les usagers dans l'incom-

préhension dans ce contexte de dysfonctionnement.

Les conditions d'exploitation du réseau suscitent tout autant une préoccupation croissante de la part des élus locaux.

UN PROJET D'EXPOSITION À SENS

Réunis à Sens fin juin, les maires de l'agglomération du Grand Sénonais ont dénoncé publiquement une situation jugée dégradée et inacceptable, appelant les usagers à

témoigner à cette occasion. Ce rassemblement marquait également le lancement d'une opération d'ampleur.

Les élus ont invité les voyageurs à documenter les difficultés rencontrées par des photographies et des témoignages. Ces contributions seront valorisées dans le cadre d'une grande exposition prévue en septembre.

Floriane Boivin

Côte-d'Or. Candidat aux élections sénatoriales du 27 septembre prochain, François Rebsamen s'est présenté comme un homme libre de toute investiture, désireux de servir de trait d'union entre les maires et l'État, entre l'urbain et le rural.

François Rebsamen : « Je suis un homme libre »



François Rebsamen a officialisé sa candidature aux élections sénatoriales de septembre 2026 depuis Seurre. Pas vraiment une surprise : cette hypothèse courrait depuis sa démission du mandat de maire de Dijon pour le ministère de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, taillé pour séduire les grands électeurs. « Cette élection m'attire car j'ai ce désir d'être utile aux élus et aux habitants. J'ai exercé des responsabilités qui m'ont permis de connaître l'action publique », a-t-il justifié en introduction. Bien qu'il rappelle qu'il reste un social-démocrate et a « toujours été un homme de gauche », il insiste sur sa volonté de se présenter en « homme libre », ne sollicitant aucune investiture mais comptant sur le soutien de ceux « que j'ai surréunir. On attend de l'élu qu'il dépasse les combats



Céline Gilardet-Aloizos et François Rebsamen. Crédit : JDP.

partisans ». François Rebsamen affiche toutefois ses soutiens : la fédération progressiste, le Modem, le Parti socialiste dont il a opportunément repris la carte fin juin, le Parti radical, Génération écologie, le PRG ou encore Place publique. Dans quel groupe siégerait-il alors ? « J'ai plusieurs sollicitations », se contente-t-il de répondre.

Ancien ministre, ancien sénateur, ancien maire de Dijon et actuel président de Dijon Métropole, il a rappelé que « les maires ont besoin d'un sénateur expérimenté » et choisi de s'entourer de

Céline Gilardet-Aloizos comme seconde sur sa liste qui à terme doit compter cinq noms. Maire de Labruyère pour un second mandat dans cette commune de 239 habitants, elle est également vice-présidente de la communauté de communes Rives de Saône. Sa présence dans la course à l'élection justifie pour partie le choix de Seurre pour présenter cette candidature. « Seurre défend les intérêts de sa commune et de son intercommunalité. La Côte-d'Or ne se résume pas à Dijon ou Beaune. Seurre est une centralité entre rural et urbain et représente

les petites villes de demain. » Une façon aussi pour François Rebsamen de se positionner, en tant que sénateur potentiel, comme un trait d'union entre l'État et les maires mais aussi entre l'urbain et le rural. « Je crois au dynamisme de la ville et à l'authenticité du monde rural. »

Pour cette élection entre les mains des élus locaux, François Rebsamen a mis l'accent sur quatre priorités : les finances locales, une nécessaire simplification, une relation plus forte entre l'État et les collectivités locales et enfin les conditions d'une mise en œuvre d'une décentralisation « pour rendre de l'autonomie aux communes et rompre avec le parisianisme. » Reste désormais à convaincre les maires des 698 communes de Côte-d'Or car certains lui reprochent encore un manque de clarté sur son orientation politique.

Nadège Hubert

Doubs

CHANTIER DE JEUNES 2026 : UNE IMMERSION AU CŒUR DU PATRIMOINE BISONTIN.

Jusqu'au 18 juillet, la Citadelle de Besançon accueille un chantier de jeunes organisé conjointement par la ville et l'association Le Club du Vieux Manoir, spécialiste des chantiers patrimoniaux depuis plus de 70 ans. Pour cette dixième édition, des adolescents volontaires auront l'opportunité de plonger dans l'univers du patrimoine local et de contribuer activement à sa préservation.

Ces 20 jeunes âgés de 14 à 17 ans s'initieront à des techniques traditionnelles : pose de pavés, application d'enduits, rejointoiement de murs et la dévégétalisation des banquettes de tir. Ces ateliers pratiques seront rythmés par des activités ludiques (visites, jeux, baignades) pour faire de ce séjour une expérience à la fois enrichissante et conviviale. Ce projet vise avant tout à :

- ◆ Préserver la Citadelle tout en valorisant les métiers du patrimoine auprès du public.
 - ◆ Créer du lien entre les jeunes et les visiteurs, grâce à des échanges directs sur les travaux de restauration.
 - ◆ Favoriser la mixité sociale en réunissant des participants issus de milieux variés, certains venant d'autres régions pour découvrir Besançon et son histoire.
- Le projet est soutenu par la région Bourgogne Franche-Comté.

en bref

AVIS D'EXPERT

« L'impréparation des dirigeants reste un problème majeur »

Cyrille de Crépy. Le directeur associé de la société de promotion immobilière Sopirim a exercé la fonction de vice-président du tribunal de commerce de Dijon et président de la chambre des procédures collectives. Durant son mandat, il a géré l'impact de la Covid, où le tribunal a dû traiter des dossiers complexes liés aux prêts garantis par l'État et à la mise en place de plans de continuation. Son mandat achevé, cette expérience de juge consulaire influence aujourd'hui son action comme président de la section services des Entrepreneurs 21 (ex-CPME).



DAVID CHEDOZ

Le Journal du palais. Vous venez de passer une décennie comme juge consulaire au sein du tribunal de commerce. Quels sont les moments saillants de cette expérience ?

♦ **Cyrille de Crépy.** Le Covid ! Quasiment toutes les entreprises se sont vu proposer des soutiens massifs de financement. Certains les ont bien utilisés pour investir, d'autres pour maintenir un volume de collaborateurs pendant la baisse des commandes. Nous avons aussi vu des gens profiter du Prêt Garanti par l'État pour rembourser des dettes dont ils étaient caution personnelle, avant de liquider leur entreprise ensuite. Concernant les plans de continuation, les mesures Covid ont autorisé à décaler des annuités sur plusieurs années, et nous commençons à en voir les effets. Il existe deux types de plans : les plans linéaires et les plans progressifs, ces derniers étant généralement plus tendus. Un plan progressif peut s'expliquer par une volonté d'attendre la revente de l'entreprise ou par la nécessité de rembourser en priorité des créances « *super privilégiées* » (dettes sociales, Ndlr). Ces mesures troublent aujourd'hui la lecture des chiffres. De plus, le sensationnalisme médiatique tend à surinterpréter les statistiques sans prendre le recul nécessaire pour analyser les tendances de fond, par exemple sur l'augmentation des défaillances d'entreprises. Tout le monde cherche une « solution miracle instantanée » face aux mesures fiscales qui s'enchaînent.



MAGNIFIK

♦ **Y a-t-il un « profil type » du chef d'entreprise qui se retrouve au tribunal de commerce ?**

♦ Il n'y a pas de profil type de chef d'entreprise, car il n'existe ni diplôme ni formation spécifique. On trouve des profils variés, de l'autodidacte au diplômé d'école de commerce, mais le chiffre d'affaires n'est jamais révélateur de la capacité d'un dirigeant à mener les choses à bien. C'est l'impréparation qui reste un problème majeur. La personne qui arrive en redressement a souvent « *pris le monde dans la gueule* ». On voit arriver des gens en sauvegarde ou en redressement au dernier moment, par tactique pour bloquer une assignation ou une résiliation de bail, plutôt que par anticipation stratégique. On n'apprend pas aux chefs d'entreprise à réagir sagement quand ils sont en difficulté. Il faudrait instaurer un socle de connaissances obligatoires (comptables, fiscales, sociales) avant de pouvoir immatriculer une entreprise. Je pense aussi qu'il faudrait apprendre aux jeunes, dès l'école, les bases de la vie en société : remplir une déclaration d'impôts, comprendre un budget, savoir comment fonctionnent les institutions. Ce serait le meilleur début de formation pour les futurs entrepreneurs.

La mythologie du chef d'entreprise est celle de la réussite, mais on oublie souvent la partie immergée de l'iceberg. Aujourd'hui, après vingt ans d'activité, on redemande parfois aux dirigeants d'être caution personnelle sur de nouveaux projets, ce qui signifie remettre son propre toit en jeu. C'est une prise de risque lourde qui incite à la prudence.

Au tribunal, on croise toutes les situations : des gens qui n'ont rien à faire dans le monde des affaires, parfois des escrocs, mais aussi des dirigeants à propos desquels on se dit qu'on n'aurait pas fait mieux. Cette confrontation à la misère humaine est éprouvante.

♦ **Vous êtes président de la section Services des Entrepreneurs 21. Que peut apporter le syndicat aux dirigeants en difficulté ?**

♦ Le syndicat a un rôle à jouer pour combattre la solitude du chef d'entreprise. Aux Entrepreneurs 21, nous souhaitons que les présidents de branche puissent accueillir et écouter

les adhérents en difficulté. Nous ne sommes ni des psychologues, ni des experts-comptables, mais nous pouvons accompagner et mettre en relation. La dimension humaine est aussi importante que la dimension comptable. Si un dirigeant n'a plus l'énergie de se battre, on ne peut pas la lui donner ; mais l'idée est d'être un facilitateur auprès des banques ou des administrations.

« On n'apprend pas aux chefs d'entreprise à réagir sagement quand ils sont en difficulté. »

Le syndicat doit détecter les « signaux faibles » chez ses adhérents, comme un retard de cotisation ou une absence prolongée aux événements. Nous mettons en place des permanences téléphoniques pour dire aux chefs d'entreprise qu'ils ne sont pas seuls. J'ai également suggéré de créer un « trophée du rebond » pour valoriser ceux qui ont su se relever, car cela demande parfois plus de force que de simplement grandir.

♦ **Comment manager dans une situation tendue ?**

Manager quand « ça va mal » demande beaucoup de sang-froid et de recul. Il faut savoir s'entourer de personnes désintéressées et garder une grande humilité. Le choc moral est immense : les difficultés de l'entreprise entraînent souvent des dépressions, des divorces ou des problèmes de santé graves. C'est un engrenage polysectoriel où tout finit par se tendre en même temps...

♦ **Le président national des Entrepreneurs, Amir Reza-Tofghi, souhaite que le syndicat pèse davantage à l'approche des élections. De quelles mesures auraient besoin les chefs d'entreprise ?**

Sur le plan législatif, la simplification administrative reste une priorité. Exemple : on devrait pouvoir tester un poste afin de vérifier sa pertinence dans l'entreprise. Je ne parle pas de tester la personne, je parle de tester le poste. Or, il est légalement impossible de recourir à un CDD : ce n'est pas un remplacement temporaire, ni un surcroît d'activité, c'est une création de poste, donc un CDI. Et là le chef d'entreprise se dit : si ce n'est pas pertinent, s'il faut y mettre fin, qu'est-ce que ça peut coûter. Ces contraintes administratives et contractuelles constituent clairement un certain nombre de freins à l'embauche.

Face à ces arcanes administratives absolument délirantes, il faut une simplification des législations du code du travail que plus personne n'ose engager. Or cela favoriserait l'activité économique, offrirait aux dirigeants une meilleure lisibilité.

♦ **Et sur le plan local ?**

À Dijon, avec Les Entrepreneurs 21, nous avons organisé des rencontres avec les candidats aux municipales pour qu'ils entendent nos problématiques réelles (logement, fiscalité, attractivité). Suite à cela, nous avons obtenu l'identification d'élus référents à la mairie pour l'urbanisme, le commerce et la fiscalité, afin de faciliter les démarches de nos adhérents. Dans une ville de notre taille, il est essentiel de remettre de l'humain et de la proximité dans les relations entre les entreprises et les institutions.

PROPOS RECUEILLIS
PAR EMMANUELLE DE JESUS



UN SUPER-HÉROS
POUR PROTÉGER VOS LIVRES.
UN GESTE SOLIDAIRE
POUR PROTÉGER DES VIES.

DONT **1€**
POUR
NOS MISSIONS
HUMANITAIRES

10 PROTÈGE-LIVRES
KIT PRÊT À L'EMPLOI

5,90€
PRIX DE VENTE CONSEILLÉ

DONT **1€**
POUR
NOS MISSIONS
HUMANITAIRES

50% DE MATIÈRE RECYCLÉE
RECYCLABLES

UTILISATION FACILE
10 FEUILLES PRÉDÉCOUPÉES
PAS BESOIN DE RUBAN ADHÉSIF NI DE CISEAUX
FORMATS LIVRES ET CAHIERS
POUR TOUTES LES TAILLES
JUSQU'À 24 x 32 CM
10 ÉTIQUETTES AUTOCOLLANTES

SPIDER-MAN
BRAND NEW DAY
EXCLUSIVEMENT AU CINÉMA

Disponible en magasin



FABRICATION
FRANÇAISE



CONDITIONNÉ PAR
DES TRAVAILLEURS
HANDICAPÉS



SOLIDAIRE



EXCLUSIVEMENT AU CINÉMA

MARVEL and all related character names: © & TM 2026 MARVEL. Spider-Man: Brand New Day, the Movie © 2026 CPI and MARVEL. All Rights Reserved.

Opinions

Taxe petit colis : l'Union TLF appelle à une harmonisation

Union des Entreprises de Transport et de Logistique de France (Union TLF)

Le gouvernement a suspendu, au 1^{er} juillet 2026, la taxe française de 2 € sur les petits colis importés, quatre mois après son entrée en vigueur. Contournée à 90 %, elle n'aura rapporté que 2,3 M€ par mois, loin des 400 M€ attendus sur l'année. L'Union TLF, qui alertait depuis l'origine contre une mesure nationale isolée, en tire une leçon : seule une réponse européenne harmonisée peut rééquilibrer la concurrence.

Les plateformes extra-européennes visées ont aussitôt contourné la taxe française : marchandises expédiées par avion vers d'autres pays de l'Union, puis acheminées par la route jusqu'en France. Résultat, un déport de 90 % des volumes vers les pays voisins. Ce déport n'est pas qu'une perte de recettes : ce sont des flux logistiques, et les emplois qui vont avec, qui quittent le territoire. Or un emploi créé dans la logistique en génère deux autres dans l'économie. Déplacer les flux, c'est détruire de l'emploi en France, et affaiblir les capacités d'exportation par voie aérienne en France. « *L'effet ne touche pas que l'import : le départ des avions tout-cargo de Roissy vers la Belgique a pénalisé les grands exportateurs français vers la Chine,*

désormais privés de ces capacités de fret et qui en attendent avec impatience le retour sur le territoire », accuse Philippe de Crécy, président de TLF Overseas.

L'Union TLF partage l'objectif de rétablir une concurrence équitable, mais une mesure nationale isolée ne peut pas fonctionner dans un marché européen intégré. « *Depuis le premier jour, nous avons dit qu'une taxe franco-française serait contournée. C'est exactement ce qui s'est passé : 90 % des volumes ont été déportés par les pays voisins. On ne régule pas des flux mondiaux avec une frontière nationale à l'intérieur du marché unique* », complète Jean-Thomas Schmitt, président de l'Union TLF.

LA RÉPONSE EST EUROPÉENNE

S'y ajoute un coût environnemental : débarquées dans des aéroports hors de France, ces marchandises sont ensuite camionnées sur des centaines de kilomètres jusqu'au consommateur français, soit des trajets routiers supplémentaires, à rebours de nos objectifs de décarbonation.

L'Union TLF appelle à retenir la leçon pour

la suite. Le seul niveau pertinent pour traiter la concurrence des plateformes extra-européennes est celui de l'Union. C'est tout l'enjeu du dispositif 100 % européen attendu pour novembre 2026, qui doit harmoniser les règles sur l'ensemble du marché unique. « *La France doit être la pionnière de la compétitivité, pas de la taxe. Nous ne pouvons pas avoir année après année, une fiscalité plus lourde que celle de ses voisins : ce sont nos entreprises et nos emplois qui en paient le prix. Nous devons apprendre de cet épisode, la seule réponse efficace est européenne : mêmes règles, même perception, mêmes contrôles pour tous ceux qui livrent en Europe. C'est la condition d'une concurrence loyale et d'un level playing field réel* », détaille encore Jean-Thomas Schmitt.

Ce revirement, annoncé la veille de son application, prend de court des opérateurs qui s'étaient organisés et avaient adapté leurs systèmes au scénario initial. Au-delà du fond, c'est aussi ce manque de visibilité que l'Union TLF dénonce : les entreprises ont besoin de règles stables, pas de cadres qui changent la veille de leur entrée en vigueur.

Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

Un remède aux malheurs du monde



Youpi, c'est les vacances ! Rangée cette année dans le camp des juilletistes, je m'apprête à partir quelques jours en congé. Merci Léon Blum et les mobilisations ouvrières de 1936,

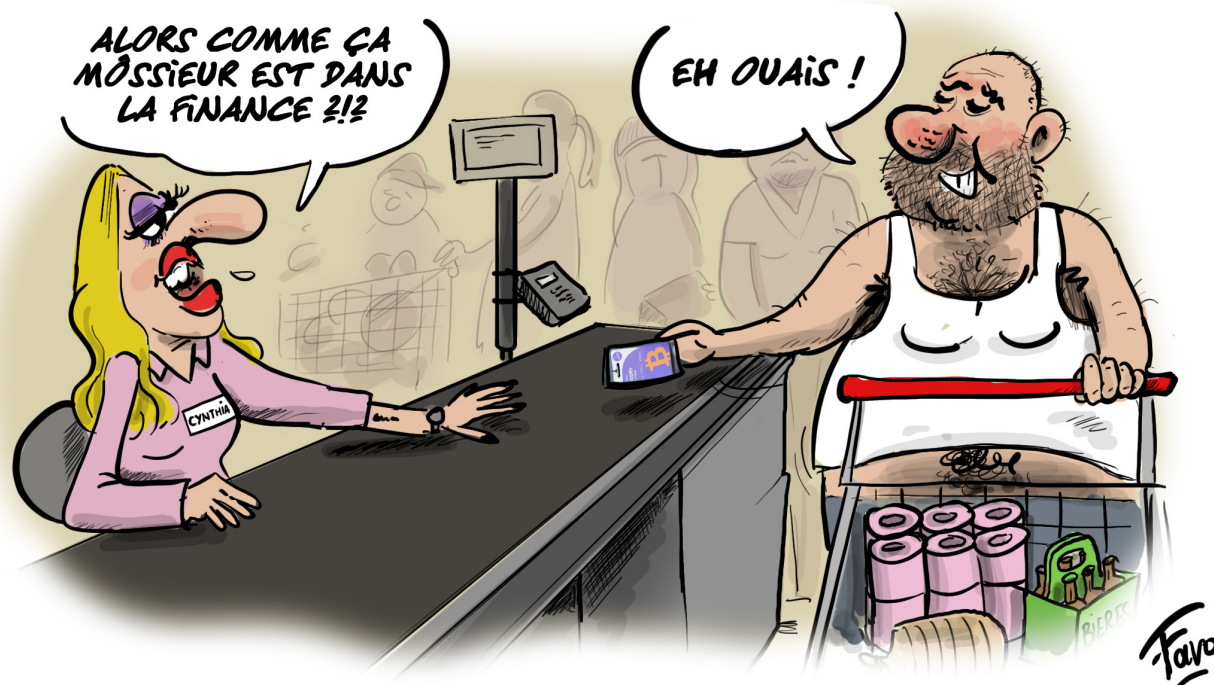
les congés payés qui nous semblent aller de soi en 2026 étaient, il y a 90 ans, une sorte de miracle pour les classes populaires, pensez-y avant de râler dans les bouchons sur l'A7. Pendant quelques jours, je pourrais, luxe inouï le reste de l'année, mettre en pause la consommation effrénée de médias de tous genres. Et au lieu d'être, profession oblige, plongée dedans jusqu'aux naseaux, je ne serais atteinte que par le ressac des malheurs du monde, comme me l'avait joliment dit un moine de Cîteaux qui voyait, dès Laudes, affluer les déclassés et les déboussolés de la terre en quête d'un peu de consolation.

La consolation, voilà un joli mot et un beau concept. Car je ne doute pas qu'entre mon hamac et la sieste postprandiale, les horreurs continueront de tourner en boucle sur les chaînes et les réseaux que je m'interdirais de regarder. Guerre par-ci, morts par-là, petites phrases assassines, et pitoyables tentatives pour accrocher son quart d'heure de gloire avec beaucoup d'IA pour rendre ça rigolo... Je sais que tout ça fermenté et finira par exploser et, dois-je le dire, cela m'affecte au-delà du raisonnable. Alors : la consolation.

La consolation, pour moi, fière représentante de la génération X, ce sont les livres : de vieux copains fatigués, lus et relus à en faire péter la tranche, ou des auteurs dont j'ai hâte de découvrir la voix. La littérature m'est si chère, si émotionnellement nécessaire, que j'emporte avec moi certaines phrases comme d'autres un grigri. « *Cette petite grande âme venait de s'envoler* » du père Hugo, et je vois distinctement un petit moineau filant vers les cieus s'échappant du corps troué de balles de Gavroche (oui pour moi l'âme de Gavroche, et ça n'a rien d'original, est un moineau). Faites-moi lire le moment où Bataille, le vieux cheval de la mine de Germinal, qui n'a pas vu le jour depuis dix ans, renifle Trompette, le poulain qu'on vient de descendre au fond, et reconnaît sur lui « *la bonne odeur du grand air, l'odeur oubliée du soleil dans les herbes* », et se met à hennir : « *C'était la bienvenue, la joie de ces choses anciennes dont une bouffée lui arrivait, la mélancolie de ce prisonnier de plus qui ne remonterait que mort* » et je pleure sur l'épaule de ce bon vieux Zola. Oh, Atticus Finch, Scout et Jem ! Oh Dalva, Julip ou Jane Eyre ! Oh, *Un privé à Babylone* ! C'est de la chiale, oui, mais de la chiale heureuse, car ça me console un peu de savoir que cette humanité bien laide sait, aussi, exprimer des choses aussi universellement belles. Et là, je me dis : cette génération de gamins qui sont nés avec un smartphone dans une main, qu'est-ce qui les consolera ? Quel TikTok, Reel ou Snap leur apportera suffisamment de force, d'étreinte intime avec leur monde intérieur, suffisamment d'émotion pour faire barrage au flot de laideur, de violence et de haine dont notre monde ne cesse de les abreuver ? Franchement, je les plains avant de leur souhaiter de croiser un jour un romancier, poète ou dramaturge, réalisateur, peintre, calligraphe ou danseur, chanteur ou philosophe (et aussi au féminin, néanmoins je n'aime pas l'écriture inclusive, mais vous saisissez l'esprit), qui deviendra, quand ils en auront besoin, un vieux copain fatigué sur l'épaule duquel ils pourront pleurer de bonheur. Sur ce, je vous laisse, j'ai congé. Et j'ai rendez-vous avec Martin Eden. À dans quelques jours et surtout... passez du temps avec vos copains !

Le regard de Faro

ON PEUT DÉSORMAIS ACHETER DES CRYPTOMONNAIES À CARREFOUR



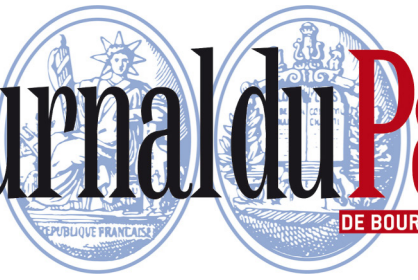
NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.

Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>

 L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Avis d'attribution



COMMUNE DE BELLEFOND (21490)

Avis d'attribution

1. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ : Commune de Bellefond, 7 rue des écoles - 21490 BELLEFOND - Tél. : 03.80.23.80.31 - mail : mairie.bellefond21@orange.fr
2. OPERATION : La réfection des trottoirs et aménagements sécuritaires rue des Romains, rue de Ruffey, rue des Racosins. Aménagement de l'impasse au Meix, du chemin d'Asnières et de la place de stationnement PMR devant la Mairie. Réfection des trottoirs lotissement Saint Vincent (tranche conditionnelle).
3. PROCEDURE DE PASSATION : Consultation passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R.2123-4 et R. 2123-5 du code de la commande publique, selon une procédure adaptée (MAPA) ouverte avec négociation tout ou partie des éléments de l'offre.
Critères de choix :
 - Prix : 70 % ;
 - Délai (au vu du Planning prévisionnel) : 10 % ;
 - Valeur technique (Moyen de l'entreprise, matériaux et fiches techniques) : 20%.
4. ADJUDICATAIRES
Nom de l'entreprise : ROGER MARTIN.
Adresse : 88 route de Gray - 21850 SAINT APOLLINAIRE.
Montant de l'offre retenue :
Tranche ferme : 215.755,45 € HT (soit 258.906,54 € TTC).
Tranche conditionnelle : 16.718,00 € HT (soit 20.061,60 € TTC).
5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
Nombre d'offres reçues : 4.
Date d'attribution des marchés : 2 juillet 2026.
6. DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'ATTRIBUTION À LA PUBLICATION : 6 juillet 2026.
L2603641

Adjudications



LDH AVOCATS
6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2026 A 10 H 30

À l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à Dijon.

DIJON (21000), 25 rue Daubenton

Section CY n°61, lots 1 et 6 d'une superficie de 145,74 m².
Deux grandes cellules commerciales avec un bureau borgne et un espace sanitaire.
L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 90.000 €uros

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des conditions de vente LES ENCHÈRES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON.
VISITE : JEUDI 20 AOUT 2026 A 10 H 00.

A la requête LE FONDS COMMUN DE TITRISATION CASTANEA, ayant pour société de gestion, la société IQ EQ MANAGEMENT (anciennement dénommée EQUITIS GESTION), société par actions simplifiée dont le siège social est situé 92 avenue de Wagram - 75017 Paris, immatriculée sous le numéro B431 252 121 RCS Paris, représenté par son recouvreur la société MCS ET ASSOCIES, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 334 537 206, ayant son siège social à PARIS (75020) 256 Bis Rue des Pyrénées, agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège, créancier poursuivant, ayant pour avocats la SCP LDH AVOCATS, 6 rue de l'Ecole de Droit à Dijon.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP LDH AVOCATS 6 rue de l'Ecole de Droit à Dijon.
L2603563



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
S.A.S. au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe Legalnet
Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30
Principal associé : Générale de Participations
Représentant légal et directeur de la publication :
S.A.S. Compagnie Mobilière de Gestion de Participations,
représentée par Michel GUYOMARD
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER
Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €
Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Tous les appels d'offres de votre département sur journal-du-palais.fr

Procédure adaptée

CCI Métropole de Bourgogne

Avis d'appel public à la concurrence

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : CCI Métropole de Bourgogne.
OBJET DU MARCHÉ : Travaux d'entretien général.
TYPE DE MARCHÉ DE TRAVAUX : Exécution.
L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.
Accord-cadre avec un seul opérateur.
CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :
Des variantes seront-elles prises en compte : Oui.
Prestations divisées en lots : Oui.
Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Budget de la CCI Métropole de Bourgogne.
Facture payées sous 30 jours à compter de leurs réceptions.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement solidaire.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.
Unité monétaire utilisée, l'Euro.
JUSTIFICATIONS À PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT :
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public : Formulaires DC1, DC2 et DC4 le cas échéant (fournis au sein du DCE).
CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
TYPE DE PROCÉDURE : procédure adaptée.
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 7 septembre 2026, à 12 heures.
DÉLAI MINIMUM DE VALIDITÉ DES OFFRES : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
AUTRES RENSEIGNEMENTS : Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MAPA26-05.
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : Obtention des dossiers de consultation : En téléchargeant le Dossier de Consultation sur le site Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté.
Pour tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront poser leurs questions sur la plateforme ARNIA. Les candidats devront les faire parvenir au plus tard le 26 août 2026 à midi, et une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier en s'identifiant, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres via la plateforme.
INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS : Tribunal administratif, 22 rue d'Assas - 21000 DIJON.
SERVICE AUPRÈS DUQUEL DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS : Tribunal administratif, 22 rue d'Assas - 21000 DIJON.
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LOTS :
- Saône-et-Loire : Lot 1 : Travaux et maintenance en électricité. Lot 2 : Travaux et maintenance en maçonnerie (Couverture, zinguerie). Lot 3 : Travaux et rénovation en plâtrerie peinture / Lot 4 : Travaux et maintenance en plomberie.
- Côte-d'Or : Lot 5 : Travaux et maintenance en électricité. Lot 6 : Travaux et maintenance en maçonnerie (Couverture, zinguerie). Lot 7 : Travaux et rénovation en plâtrerie peinture. Lot 8 : Travaux et maintenance en plomberie.
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 8 juillet 2026.
L2603708

Côte-d'Or

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

LAUREAU | NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SARL SYK / SAS FLANTASTIC

Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 29 juin 2026, enregistré au SPFE DIJON, le 2 juillet 2026, dossier 2026 27746, réf 2104P01 2026 N 1744, contenant : cession de fonds de commerce
Par la SARL SYK au capital de 5 000 EUR, siège à DIJON, 29 rue chaudronnerie, RCS DIJON 909 076 259
Au profit de la SAS à associé unique FLANTASTIC au capital de 2 000 EUR, siège à DIJON, 29 rue chaudronnerie, RCS DIJON 103 467 940
D'un fonds de commerce de restauration sur place et à emporter, ainsi qu'un livraison sis et exploité à DIJON, 29 rue chaudronnerie connu sous l'enseigne «LE CLOS DES SAVEURS»
Moyennant le prix de 58.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 43.755 € et aux éléments corporels pour 14.245 €
Entrée en jouissance : 29 juin 2026
Les oppositions seront reçues chez Maître PÉRON où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour avis
L2603609

LEGATIS
DIJON-QUENIGNY

CLY / M. CHATRIEUX

Insertion - Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Me Maude CLEON, Notaire à DIJON, le 06/07/2026, contenant cession par la société dénommée CLY, société en nom collectif au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à MESSIGNY ET VANTOUX (21380), 6 Grande Rue, identifiée au SIREN sous le numéro 521 395 624 et immatriculée au R.C.S. de DIJON, à Monsieur Romain CHATRIEUX, né le 15 juin 1975 à CHENÔVE (21), demeurant 23 Grande Rue à 21380 MESSIGNY ET VANTOUX, identifiée au SIREN sous le numéro 984 002 832, d'une branche d'activité de presse, papeterie, articles de bimbeloterie, vente d'articles de pêche, gaz, vente de boissons, auxquels sont annexés la gérance d'un débit de tabac et un comptoir de la Française des Jeux. Moyennant le prix principal de 100.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 98.500 € et aux éléments corporels pour 1.500 €. Entrée en jouissance : 06/07/2026.
Oppositions : Chez Me Maël VIARD, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.
Pour unique insertion, le Notaire.
L2603653

CONSTITUTION

DE SOCIETE

ML AUTOMOBILES

Suite l'annonce n° L2603598 parue dans le Journal du Palais le 06/07/2026, il convenait de lire : OBJET SOCIAL : - Le négoce de tous véhicules ainsi que la réalisation de toutes formalités liées à l'immatriculation de véhicules et toutes prestations de services annexes ; - L'organisation d'événements et de manifestations sur circuits ou autres et d'activités de sport mécaniques.
L2603716

DATAFOOD

Aux termes d'un ASSP en date du 02/06/2026, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : DATAFOOD
Objet social : L'exploitation d'un restaurant avec service à table, La vente de plats et boissons à emporter, service de livraison à domicile, Organisation d'événements et prestations de traiteur, La vente de produits dérivés liés à la restauration. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Siège social : 18 rue du Stade, 21121 FONTAINE LES DIJON
Capital : 30 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérance : M. ROSSIN ALIX 18 rue du Stade 21121 FONTAINE LES DIJON
Alix Rossin
L2603357

DIALECTIS

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 Euros
SIÈGE SOCIAL : 27 rue Jeannot - 21000 DIJON
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 2 juillet 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée.
DÉNOMINATION : DIALECTIS
SIÈGE : 27 rue Jeannot - 21000 DIJON
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 2.000 €
OBJET : le conseil en stratégie sociale, en relations sociales et en influence, consistant à accompagner les dirigeants et les organisations dans la maîtrise de leurs rapports sociaux et institutionnels, la définition et la tenue de leurs orientations, et la conduite à bonne fin de leurs décisions.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
PRÉSIDENT : Madame Sandrine VANNET, demeurant 27 rue Jeannot, 21000 DIJON. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS Le Président
L2603550

Notaires
SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

DES LOUVIERES

CLENAY (21490), 17 Rue des Louvières

Suivant acte reçu par Maître Luc DASNOY, notaire à DIJON, le 24 avril 2026, il a été constitué la société civile immobilière dénommée «DES LOUVIERES» ayant les caractéristiques suivantes :
SIÈGE SOCIAL : 17 rue des Louvières, 21490 CLENAY.
CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 €.
OBJET SOCIAL : La propriété et la gestion, de tous immeubles ou droits mobiliers et la prise de participation dans toute société immobilière.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.
CESSIONS DE PARTS : toutes les cessions sont soumises à l'agrément des associés.
CO-GERANCE : Monsieur Jean-Noël BATAILLE et Madame Nathalie MULLER demeurant ensemble à DIJON (21000), 12 B Boulevard Montaigne.
Maître Luc DASNOY
L2603559

TFF Upcycling

Selon acte SSP du 01/07/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : TFF Upcycling.
SIÈGE SOCIAL : route départementale 17 - 21190 Saint Romain. OBJET : L'achat, la vente, la revente, l'échange, l'importation, l'exportation, le courtage et le négoce, en gros comme au détail, de barriques, fûts et tonneaux d'occasion, neufs ou reconditionnés, ainsi que de tous équipements, contenants, accessoires et produits connexes destinés à la tonnellerie, à la viticulture, à la vinification et à l'élevage des vins et spiritueux ; La location simple sans option d'achat ainsi que la mise à disposition de barriques, fûts, tonneaux et de tous équipements connexes ; Le reconditionnement et toutes prestations de services, d'études, de conseil, d'ingénierie et d'assistance se rapportant aux activités ci-dessus ; La conclusion et la gestion de partenariats avec tout établissement de crédit ou société de financement agréé, en vue de permettre aux clients de la Société de bénéficier de solutions de financement de l'acquisition de barriques, fûts et tonneaux ; la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés, groupements ou entreprises et se rattachant à l'objet social.
DURÉE : 99 ans. CAPITAL : 500.000 € (apports en numéraire)
PRÉSIDENT : SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES - TFF GROUP, dont le siège social est situé route départementale 17 - 21190 Saint-Romain, RCS Dijon 515 620 441.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Toute action donne droit à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.
CESSION D' ACTIONS : Tout transfert de valeurs mobilières effectué au bénéfice d'un associé ou d'un tiers est soumis à l'agrément préalable de la collectivité des associés délibérant dans les conditions prévues pour les décisions extraordinaires, soit prises à la majorité des 2/3 du capital et des droits de vote. Immatriculation : RCS Dijon
L2603592

YMASOL

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Blandine MARC, Notaire à DIJON, le 26 juin 2026, DÉNOMINATION : YMASOL. FORME : Société civile. SIÈGE SOCIAL : VERONNES (21260) 2 chemin des Combottes. OBJET : La société a pour objet l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente exceptionnelle et la mise à disposition à titre gratuit au profit des associés de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire, de toutes garanties (hypothèque ou toute autre sûreté réelle) à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années. CAPITAL SOCIAL FIXE : 999,00 €, représentant en totalité des apports en numéraire. CESSIONS DE PARTS : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. LE GERANT DE LA SOCIÉTÉ EST : Monsieur Yann Alain SOLEYAN, demeurant à VERONNES (21260) 2 chemin des Combottes. La société sera immatriculée au RCS de DIJON.
Pour avis : Le notaire.
L2603593

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

MPA

Maxence Perrin

Avocat d'affaires

MOURAD BENALIA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 juillet 2026 il a été constitué une société.

FORME : société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL)

DÉNOMINATION SOCIALE : MOURAD BENALIA

OBJET SOCIAL : La sociétéa pour objet l'exercice de la profession de médecin. Elle ne peut accomplirles actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer.

Elle peut accomplir toutes les opérations civiles, financières, immobilières et mobilières, qui se rattachent à son objet social et sont de nature à favoriser son activité. SIÈGE SOCIAL : 16 Rue Esperanza - 21121 HAUTEVILLE-LES-DIJON. DURÉE : 99 ans

CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à la somme de 10001 (DIX MILLE UN) €. Il est divisé en 10001 parts (DIX MILLE UN) de 1 € chacune (valeur nominale). LE GÉRANT : Docteur Mourad BENALIA, né le 26 décembre 1981 à LE CREUSOT (71) domicilié au 16 rue Esperanza - 21121 HAUTEVILLE-LES-DIJON. ASSOCIÉ TENU INDÉFINIMENT DES DETTES SOCIALES : Docteur Mourad BENALIA, né le 26 décembre 1981 à LE CREUSOT (71) domicilié au 16 rue Esperanza - 21121 HAUTEVILLE -LES-DIJON. CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Les parts sociales ne peuvent être transmises, cédées ou nanties qu'au profit d'une personne qui peut être associé de la société en vertu de la loi et de la réglementation, et sous réserve du respect des règles légales de répartition du capital social telles que définies par les dispositions des articles 5, 6 et 7 de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990.

Le gérant.

L2603621

eca

ML

AUTOMOBILES

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 Euros

SIÈGE SOCIAL : 7 rue Antoine
Beccquerel

21300 CHENOVE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE du 01/07/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée unipersonnelle

DÉNOMINATION SOCIALE : ML AUTOMOBILES. SIÈGE SOCIAL : 7 rue Antoine Becquerel - 21300 CHENOVE.

OBJET SOCIAL : - l'organisation d'évènements et de manifestations sur circuits ou autres et d'activités de sport mécaniques. DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.

GÉRANCE : Monsieur Nicolas CHIFFLOT, demeurant 11 route de Noiron - 21910 SAULON LA CHAPELLE, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La gérance

L2603598

GROUPE
etc

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048

21240 TALANT

ML ATELIER SELLERIE

Par acte SSP du 18/06/2026 il a été constitué la société ML ATELIER SELLERIE, Société à responsabilité limitée, au capital de 6.000 €, SIÈGE SOCIAL : 1 Rue du pâtis - 21500 VILLAINES LES PREVOTES

OBJET : La fabrication, l'assemblage, la modification et la commercialisation d'accessoires, d'articles de bagagerie, de protection, de transport ou de décoration réalisés notamment en cuir, similicuir, tissus techniques ou matériaux assimilés ; Activité de sellerie artisanale comprenant la conception, la fabrication, la transformation, la réparation, la rénovation et la personnalisation d'éléments de sellerie et de garnissage pour motos, automobiles, véhicules de loisirs, nautisme et équipements divers ; La vente de produits, fournitures et accessoires liés à la sellerie, au garnissage et à l'univers du véhicule ; Lesdites activités pouvant être exercées directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apports, de prise en location-gérance, de prise de participation, et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, accessoires ou complémentaires et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation

DURÉE : 99 ans, gérant M^{me} LAUNAY Maëlle, 2 Route de Fresnes - 21500 FAIN LES MONTBARD, immatriculation au RCS de DIJON. L2603602

LEGi

Société
d'avocats

CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats

21 avenue Albert Camus

21000 DIJON

EB IMMO

Aux termes d'un ASSP en date du 02/06/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : EB IMMO

OBJET SOCIAL : En tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité. L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires.

SIÈGE SOCIAL : 9 boulevard Rembrandt - 21000 DIJON

CAPITAL : 1.000 €

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

GÉRANCE : M^{me} BOURGEAT Emilie 8C rue du Général de Gaulle - 21110 FAUVERNEY

L2603618

SYSTHEMIS CONSEIL

Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL
AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON

83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

BERG HOLDING

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, par acte SSP du 05/07/26, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : BERG HOLDING

FORME : Société par actions simplifiée, SIEGE SOCIAL : 6 rue du Rantin - 21190 CORCELLES-LES-ARTS.

OBJET : holding - gestion de titres de participation et de valeurs mobilières

DUREE : 99 années, CAPITAL : 1000 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que les ascendants ou descendants du cédant, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Flavien BERG, né le 30 décembre 2002 à BEAUNE (21200), de nationalité française, demeurant 6 rue du Rantin - 21190 CORCELLES-LES-ARTS

IMMATRICULATION : RCS de DIJON

Pour Avis : le président

L2603625

VEILLY 3

Par acte électronique en date des 23/06/2026 et 06/07/2026, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 45 000 €, dénommée VEILLY 3, dont le siège social est situé 17, rue de Culètre - 21360 VEILLY, qui a pour objet, en France et à l'étranger, l'acquisition l'administration, la gestion et la location de biens. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé a le droit de participer aux assemblées générales. Madame Marie-Françoise BERGER ép. BARBIER, demeurant 17, rue de Culètre - 21360 VEILLY est nommée premier gérant sans limitation de durée.

Pour avis

L2603626

DR MOTORS

Avis de constitution

Par acte SSP du 04/07/2026, il a été constitué une société

DÉNOMINATION SOCIALE : DR MOTORS.

Forme SASU au capital de 500€

SIÈGE SOCIAL : 11 rue Jean Baptiste Say - 21800 Chevigny Saint Sauveur

DURÉE : 99 ans.

Réparation mécanique toute marque, lavage et lustrage automobile,

Dépôt-vente, location, vente, achat, importation, exportation : de véhicules neufs ou d'occasions et de pièces détachées, en gros et en détail,

Exploitation ou Gestion, directe et indirecte, sous toutes formes de fonds de commerce, financier, commercial, d'études, de direction générale ou autres.

AGRÉMENT : Les actions de la société ne peuvent être transmises ou cédées à un tiers qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des voix. Les actions sont librement cessibles entre associés. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

PRÉSIDENT : M. Marat DADIYAN, demeurant au 11 rue Jean Baptiste Say - 21800 Chevigny Saint Sauveur.

Immatriculation au Rcs de Dijon

L2603628

eca

FL ENERGIES

Société À Responsabilité Limitée au
capital de 10.000 €

SIÈGE SOCIAL : 8 rue de Changey

21121 HAUTEVILLE LES DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Hauteville les Dijon du 01/07/2026, IL A ÉTÉ CONSTITUÉ UNE SARL PRÉSENTANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée

DÉNOMINATION : FL ENERGIES

SIEGE SOCIAL : 8 rue de Changey - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON

OBJET : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

La fourniture et la pose de panneaux solaires et de pompes à chaleur,

La plomberie et le chauffage, la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

DUREE : 99 ans à compter la date d'immatriculation de la société au RCS.

CAPITAL : 10 000 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions de parts à des tiers sont soumises à l'agrément des associés.

GERANT : Cyril LIOGER, demeurant 34 rue des Charrières à QUETIGNY (21800)

IMMATRICULATION au RCS DIJON.

Pour avis : le gérant

L2603630

SYSTHEMIS CONSEIL

Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL
AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON

83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

GUILLEMIN & SUTTER

Avis de constitution

Par acte SSP en date du 3 et 6/07/26, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes : FORME : société civile

OBJET : gestion de son patrimoine tant mobilier qu'immobilier

DÉNOMINATION SOCIALE : Guillemin & Sutter ; DURÉE : 99 ans ; SIÈGE SOCIAL : 15 B rue de Bresssey 21560 ARC-SUR-TILLE ; CAPITAL : 1000 € divisé en 1000 parts de 1 € chacune. CESSION DE PARTS : Elles ne peuvent être cédées qu'à l'unanimité, sauf pour les cessions entre associés et pour celles consenties au conjoint, à un ascendant ou à un descendant du cédant. GÉRANTS : M. Thibault GUILLEMIN, né le 29/08/1991 à AVALLON, et M^{me} Sarah SUTTER, née le 23/05/1991 à COLMAR, demeurant ensemble 15 B rue de Bresssey - 21560 ARC-SUR-TILLE.

La société sera immatriculée au RCS de DIJON (21).

Pour avis : La gérance

L2603665

MAISON CHLOE

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 2 juillet 2026 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : société par actions simplifiée à associé unique.

DENOMINATION : MAISON CHLOE.

CAPITAL : 1.000 € divisés en 100 actions de 10 € chacune.

SIEGE SOCIAL : 10 rue Louis Lumière - 21160 MARSANNAY LA COTE.

OBJET : La société a pour objet : Prestations de services dans le domaine de la conciergerie privée et de l'intendance de propriétés immobilières et notamment le service de conciergerie dans le domaine du nettoyage et de la préparation des biens, du transport, dans le domaine de la gastronomie, l'organisation d'évènements privés, l'accueil des voyageurs, l'entretien du bien, la location de linge, la gestion opérationnelle ou encore la promotion, et la gestion des réservations pour le compte du propriétaire ou locataire ;

Toutes prestations de services administratifs et de services en tous genres pour le compte des propriétaires particuliers et de professionnels notamment la sous-traitance de petits travaux ;

Conciergerie pour location courte durée à destination des propriétaires particuliers et professionnels souhaitant déléguer la gestion de leur activité de meublé de tourisme, ainsi que pour le compte de plateformes locatives de courte durée. Sous location de courte durée avec prestations para hôtelières :

- L'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce ;

- L'activité de location immobilière, de gérance immobilière, de syndic de copropriété ;

- L'administration de biens ;

Toute prestation de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ;

La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres ;

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement, y compris, notamment, l'acquisition, la détention, l'obtention ou l'exploitation sous quelque forme que ce soit, de licences, brevets, marques et informations techniques.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

DURÉE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions entre associés peuvent être effectuées librement. Toutes les autres cessions ou transmissions, en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Chloé LANTERNIER, 5 impasse des Coquelicots - 21640 FLAGÉY ECHEZEAUX.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis.

L2603693

GROUPE
etc

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048

21240 TALANT

Société DEBBL

Avis de constitution

Par acte SSP du 03/07/2026 il a été constitué la société DEBBL, Société à responsabilité limitée, au capital de 2.000 €, SIÈGE SOCIAL : 51 Rue de Jouvence - 21000 DIJON. OBJET : Restauration rapide sur place ou à emporter ; lesdites activités pouvant être exercées directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apports, de prise en location-gérance, de prise de participation, et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, accessoires ou complémentaires et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

DURÉE : 99 ans, GÉRANT : M. LORDEL Damien, Hameau de Domois, 23 Rue de la Charme - 21600 FENAY, immatriculation au RCS de DIJON. L2603668

16 HUGO

NOTAIRES

BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile
Professionnelle « Romain
BRUCHON, Clémentine
COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office
Notarial à DIJON

16 avenue Victor Hugo

HME DUPONT

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Maximilien CHANUT, Notaire à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, le 1^{er} juillet 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : HME DUPONT.

SIÈGE SOCIAL : FLAGÉY ECHEZEAUX (21640), 6 rue des Bourelles.

DURÉE : 99 ans.

OBJET : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la mise à disposition gratuite d'un associé, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

CAPITAL SOCIAL : Mille six cent deux Euros (1.602,00 €).

Apports en numéraire.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à la majorité des trois/quart des parts sociales.

GÉRANT : Madame Emilie DUPONT, demeurant à L'ETANG VERGY (21220), Lieudit Le bec à vent.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : Le Notaire.

L2603681

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

ARCAPAJE

Aux termes d'un ASSP en date du 29/06/2026, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ARCAPAJE
Objet social : Toutes prestations de conseils et assistance aux entreprises. L'animation de filiales et l'assistance administrative, financière, commerciale et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation. L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières. La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents. L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers. L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPCi).
Siège social : 5 rue de la Rigole, 21560 ARC SUR TILLE
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérance : M. COURTOT Jean-Louis
5 rue de la Rigole 21560 ARC SUR TILLE
L2603695



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

VITTAUT Motorsport

Par acte SSP du 08/07/2026 il a été constitué la société VITTAUT Motorsport, société à responsabilité limitée, au capital de 10.000 €.
SIÈGE SOCIAL : 6 Grande Rue - 21390 DOMPIERRE EN MORVAN.
OBJET : Entretien et réparation de motocycles ; Vente de pièces détachées de motocycles ; Vente et installation de pneus pour motocycles ; Vente équipements, accessoires neufs et d'occasion pour motocycles ; Achat et vente de motocycles neufs ou d'occasion ; Prestation suspensions sur compétition ; Lesdites activités pouvant être exercées directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apports, de prise en location-gérance, de prise de participation, et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, accessoires ou complémentaires et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.
DURÉE : 99 ans.
GÉRANT : M. VITTAUT Aurélien, 6 Grande Rue - 21390 DOMPIERRE EN MORVAN.
immatriculation au R.C.S. de DIJON. L2603694

RBCI DÉVELOPPEMENT

Aux termes d'un ASSP en date du 08/07/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : RBCI DÉVELOPPEMENT
Objet social : - la prise de participations et d'intérêts financiers, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés françaises ou étrangères, existantes ou à créer, notamment et non exclusivement par voie d'achat, de cession, de location, de gestion de tous titres, droits sociaux et valeurs mobilières, d'apports en numéraire ou en nature, de fusion ou d'opération assimilée ; - l'activité de gestion financière dans le sens le plus élaboré, que ce soit sous forme de prêt, d'octroi de garanties, de cash pooling ou autrement, à toutes les sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation ou encore à toute autre société, dans la limite de la réglementation du secteur financier ; - l'administration, la supervision et le contrôle de toutes les sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation ; - l'exercice de tout mandat social dans toute société avec laquelle il existe un lien de participation ; - la fourniture de toute prestation de services de gestion au profit de toute société avec laquelle il existe un lien de participation, notamment et non exclusivement en matière de vente et de développement des affaires ; de centralisation des achats ; d'importation et d'exportation ; de transport et de logistique ; de création, développement, protection, gestion et valorisation de savoir-faire, de marques, de brevets, de licences, de droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit ; de création, développement, protection, gestion et valorisation de la technologie informatique sous quelque forme que ce soit ; de négociation technique et contractuelle ; de réalisation de projets de toute nature (y compris fusions et acquisitions) ; de gestion immobilière ; de financement de projets de toute nature ; d'organisation et de reporting financier ainsi que de services de conseils financiers ; et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Siège social : 29, boulevard de la Trémouille, 21000 DIJON
Capital : 1 230 123,84 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Président : M. BAQUE Louis 29, boulevard de la Trémouille 21000 DIJON
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, dès lors que ses actions sont inscrites en compte à son nom.
Clause d'agrément : Sauf s'il s'agit d'un Transfert Autorisé, tout Transfert Volontaire de Titres, à quelque titre que ce soit, sera soumis à l'agrément préalable de la Société.
L2603698

FCMD IMMO

Par assp électronique du 08/07/2026, il a été constitué la société suivante :
Forme : Société civile immobilière.
Dénomination : FCMD IMMO. Siège social : 4 rue Champeau, 21800 QUETIGNY. Objet : acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers, bâtis ou non, dont elle deviendrait propriétaire, par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ; aliénation de tous biens immobiliers, par vente, échange ou apport en société ; obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la Société. Durée de la Société : 99 ans. Capital : 20 000 euros par apports en numéraire. Cogérants : M. Fabien CAMUS (4 rue des Ormes 71510 ST LEGER SUR DHEUNE) et M. Mickaël DONNET (11 impasse des Petits Saussis 21110 COLLONGES ET PREMIERES). Cessions de parts : agrément requis dans tous les cas au 2/3 du capital. Immatriculation au RCS de DIJON. L2603700



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

ATELIER DUMPLINGS

Avis de constitution

Par acte SSP du 03/07/2026 il a été constitué la société ATELIER DUMPLINGS, Société à responsabilité limitée, au capital de 10 000 €, SIÈGE SOCIAL : 10 Allée Gutenberg - 21800 QUETIGNY.
OBJET : Restauration traditionnelle avec vente de boissons alcoolisées ; lesdites activités pouvant être exercées directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apports, de prise en location-gérance, de prise de participation, et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, accessoires ou complémentaires et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.
DURÉE : 99 ans ; GÉRANT : M. HU Mingliang, 30 Rue Jean Laillet - 21121 DAIX, immatriculation au RCS de DIJON. L2603666



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

HCG

Par acte SSP du 24/06/2026 est constituée une société par actions simplifiée dénommée HCG.
CAPITAL : 1.000 €.
SIÈGE SOCIAL : 6 rue de la petite Saône - 21130 AUXONNE.
OBJET SOCIAL : Restauration sur place et à emporter ; Activité de traiteur ; Vente de boissons avec ou sans alcool ; Hôtel, location immobilière à courte durée (airbnb, gîtes ou hébergements similaires avec ou sans prestation de petit-déjeuner) ; Organisation évènementielle de toutes manifestations festives ou professionnelles pour particuliers et professionnels ; Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, accessoires ou complémentaires et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.
DURÉE : 99 ans.
PRÉSIDENT : SARL SYMPHONY GROUP, représentée par Monsieur BOUCHARD Florian, 6 rue de la Petite Saône - 21130 AUXONNE.
DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur BAJOTET Mickaël, 16 Lotissement Entre les Moulins - 21170 TROUHANS.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix attachées aux actions composant le capital.
Immatriculation au R.C.S. de DIJON. L2603711



MC Consulting
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 7 Grande rue
21380 CURTIL SAINT SEINE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CURTIL SAINT SEINE du 09/07/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
DÉNOMINATION SOCIALE : MC Consulting.
SIÈGE SOCIAL : 7 Grande Rue - 21380 CURTIL SAINT SEINE.
OBJET SOCIAL : Le conseil, l'assistance, l'accompagnement et la prestation de services auprès des entreprises, des professionnels, des associations et de tout autre organisme, notamment en matière de stratégie, d'organisation, de management, de développement commercial, de gestion, de transformation, d'optimisation des processus de communication, de marketing, de formation ainsi que plus généralement dans tous les domaines liés au développement et au fonctionnement des organisations.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.
GÉANCE : Monsieur Manuel CASEGAS, demeurant 7 Grande rue à CURTIL SAINT SEINE (21380), assure la gérance.
Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis : La gérance.
L2603707



SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS
9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

CDB 19 IMMOBILIER
Société civile immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social :
4 Rue Lavoisier
Zone Industrielle Dijon-Longvic
21600 LONGVIC
RCS DIJON

Avis de constitution d'une société civile immobilière

Par acte SSP en date du 09/07/26, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Forme : société civile immobilière
Objet : L'acquisition, la prise en crédit -bail, la gestion notamment par mise en location, l'entretien, la réparation ou la modification, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, bâtis ou non bâtis ; l'acquisition, la gestion, la cession de parts de société à prépondérance immobilière
Dénomination sociale : CDB 19 IMMOBILIER
Durée : 99 ans
Siège social : 4 Rue Lavoisier Zone Industrielle Dijon-Longvic 21600 LONGVIC
Capital : 1000 € divisé en 1000 parts de 1 € chacune.
Cession de parts : Elles ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf pour les cessions entre associés et pour celles consenties au conjoint, à un ascendant ou à un descendant du cédant.
Gérant : La société CRUCHAUDET CONSULTING AND FINANCES, elle-même représentée par son gérant Monsieur Jacques-Antoine CRUCHAUDET.
La société sera immatriculée au RCS de DIJON
Pour avis, la gérance
L2603722



Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

PHARMACIE DU VAL D'OR
Constitution SELAS

Aux termes d'un acte SSP du 07/07/2026, il a été constitué une société d'exercice libéral par actions simplifiée, immatriculée au RCS de DIJON pour une durée de 99 années, au capital de 20 000 euros, dénommée PHARMACIE DU VAL D'OR, ayant pour objet social l'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R 5125-14) par l'intermédiaire de son ou ses associés ou certains d'entre eux. La création, l'acquisition, la propriété, la jouissance, l'exploitation et l'administration d'une officine de pharmacie située en France et présentement au lieu du siège social, en ce compris toutes activités accessoires autorisées.
Son siège social est fixé 89 Avenue Victor Hugo, 21000 DIJON.
Le Président est Madame Anne-Sophie BOUFFETY demeurant 14 bis Avenue Aristide Briand, 21000 DIJON.
Tout associé peut participer aux décisions collectives : à chaque action est attaché un droit de vote.
Toute cession d'actions est soumise à agrément préalable donnée par les associés professionnels.
L2603726

APPLE & TAYKO

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société APPLE & TAYKO, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000 €. SIÈGE : 13 rue des Charrières - 21910 NOIRON SOUS GEVREY. DURÉE : 99 ans. OBJET : Acquisition, propriété, vente, administration, gestion de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières, de tous biens immobiliers ou mobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; réalisation de toutes prestations ou services administratifs, de direction, financiers, techniques, commerciaux ou autres. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre. AGREMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le président de la société est Monsieur Rudolph GLASSER, demeurant 13 rue des Charrières - 21910 NOIRON SOUS GEVREY.
Pour avis : Le président.
L2603713

MODIFICATION DE STATUTS

TRANSPORT YONNE EXPRESS
SARL au capital de 10.000 €
siège : 5 Ter Avenue de la Gare
21110 GENLIS
845 221 456 RCS DIJON

Avis de modifications

Le 01/07/2026, il a été décidé de nommer M. Romain LOUBOT (6B Boulevard John Kennedy 21000 DIJON), gérant, en remplacement de M^{me} Christelle LOUBOT, d'étendre l'objet social à l'activité de commissionnaire de transport, de transférer le siège au 14 ZA du Soleil Levant - 89290 VENOY et de modifier les statuts en conséquence.
Radiation au RCS de DIJON.
L2603502

DES DOCTEURS GEYNET, DAVID ET DROUILLARD
Société civile de Moyens
au capital de 200 euros
Siège social :
25 cours Général de Gaulle
21000 DIJON
443 282 496 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
- De remplacer à compter du 02/01/2026 la dénomination sociale SOCIETE CIVILE DE MOYENS DES DOCTEURS GEYNET, DAVID et DROUILLARD par SCM GASTRO DIJON, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- De transférer le siège social du 25 cours Général de Gaulle, 21000 DIJON au 11B rue Lounès Matoub 21000 DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- De nommer en qualité de co-gérants, Madame Cindy DECURE demeurant 22 rue Nicolas Berthot 21000 DIJON et Monsieur Rémi PALMIER demeurant 12 allée des Lauriers 21240 TALANT, à compter de ce jour.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis : La gérance.
L2600266

SARL CAPEC RH

SARL CAPEC RH - 10 000 € - 1 Rue du Golf 21800 QUETIGNY - 828 468 850 RCS DIJON : le 30/06/2026, 1. ont été modifiés (y compris les statuts) :
dénomination : COHESION RH - objet : gestion administrative et externalisation de la paie : établissement des bulletins de paie, gestion des charges sociales et des déclaratifs accessoires, obligatoires ou facultatifs ; conseil stratégique et opérationnel en Ressources Humaines : assistance, accompagnement et pilotage humain des organisations ; réalisation d'audits RH approfondis (sociaux, organisationnels, managériaux, d'acquisition), structuration d'outils RH (recrutement, intégration, clarification des rôles), et optimisation de la politique salariale via des tableaux de bord et indicateurs de suivi ; accompagnement des dirigeants et du management (prestations de conseil personnalisé, de gestion de crise sociale et de coaching individuel axé sur la posture managériale et le leadership) ; définition de la gouvernance sociale (rédaction de règlements intérieurs, d'accords d'entreprise (intéressement, épargne salariale) et de chartes spécifiques de télétravail ou intelligence artificielle) ; formation et animation de réseaux : conception, animation et commercialisation d'actions de formation professionnelle, d'ateliers collectifs, de conférences et de sessions de co-développement ou d'intelligence collective entre dirigeants ; exercice de la profession d'Expert-Comptable (Ordonnance du 19/09/1945), incluant toutes opérations économiques, juridiques ou financières de conseil et de formation compatibles avec cet objet ; prise de participations financières dans des entreprises de toute nature, sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre, sans que cette détention ne constitue l'objet principal. Et, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet, sous réserve du respect des règles déontologiques des experts-comptables.
2. suivant art. L. 227-3 C. comm., il a été décidé la transformation en SAS, sans création d'un être moral nouveau et l'adoption de nouveaux statuts. Dénomination, objet, siège, capital, durée et dates d'ouverture et de clôture d'exercice sont inchangés. Tout associé peut participer aux AG sur justification d'identité et d'inscription en compte d'actions. Une action = une voix. Cession d'actions au profit de tiers agréée à l'unanimité. Fin des mandats de Mr Franck DUHAMEL et Mr Sylvain LOCHOT, cogérants. PRÉSIDENT : NC INVEST SAS - 1 567 910 € - 1 Rue Du Golf 21800 QUETIGNY - 827 706 953 RCS DIJON - représentée par Mr Sylvain LOCHOT, Président. L2603380

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SMEETSOL

SMEETSOL Société à responsabilité limitée unipersonnelle transformée en société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000 €
SIÈGE SOCIAL : 6 Rue Nicolas Berthot - 21000 DIJON, 514 652 775
RCS DIJON : Décisions de l'associé unique du 30/06/2026 : transformation en SASU à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et nouveaux statuts adoptés. Capital, durée, siège, objet, dates d'ouverture et de clôture d'exercice inchangés ; ACTUALISATION DE LA DÉNOMINATION SOCIALE : SMEETSOL.
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre. AGRÈMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Fin mandat de gérant de Monsieur Olivier SMEETS.
Président : Monsieur Olivier SMEETS.

L2603501

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

ABT'INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 74.852 €uros
SIÈGE SOCIAL : 27 rue Elsa Triolet Bâtiment A
Immeuble les Terrasses
21000 DIJON
RCS DIJON 801 259 136

Par décision en date du 23/06/2026 l'associée unique a transféré le siège social du 27 Rue Elsa Triolet, Bâtiment A, Immeuble les Terrasses - 21000 DIJON au 5 Rue de Mayence - 21000 DIJON à compter du 23/06/2026. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis, le Président

L2603508

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SANS FOND
Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 €
Siège social : 1 Rue de Berbis
21130 AUXONNE
RCS DIJON 930 130 281

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 23/06/2026, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 1 Rue Berbis 21130 AUXONNE au 5 Rue de Mayence 21000 DIJON à compter du 23/06/2026. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis : la gérance.

L2603521

AML2C

Société à responsabilité limitée
Au capital de 33.500 €uros
SIÈGE SOCIAL : 7 rue Viollet le Duc
21000 DIJON
853 114 155 RCS DIJON

Aux termes des décisions en date du 26 juin 2025, l'associée unique, Madame Laure MESTANIER, a décidé :
- de remplacer la dénomination sociale «AML2C» par «EURL DU LAC»,
- de transférer le siège social du 7 rue Viollet le Duc - 21000 DIJON au 9 rue Jehan de la Huerta - 21000 DIJON.
Pour avis : La Gérance

L2603562

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SMART
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 €uros
Siège social : 1 rue de Berbis
21130 AUXONNE
RCS DIJON 979 915 543

Suivant décision en date du 23/06/2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 1 Rue Berbis - 21130 AUXONNE au 5 Rue de Mayence - 21000 DIJON à compter du 23/06/2026. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis : le Président.

L2603514

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

RRB Associés
Société civile immobilière
Au capital de 950 €
Siège social : 1 rue de Berbis
21130 AUXONNE
R.C.S DIJON 921 821 419

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 23/06/2026, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 1 Rue Berbis 21130 AUXONNE au 5 Rue de Mayence 21000 DIJON à compter du 23/06/2026. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis : la gérance.

L2603516

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

BG INDUSTRIES
SASU au capital de 25.000 €uros
Siège social :
19 rue de Réon - 21200 BEAUNE
844 782 235 R.C.S. Dijon

Réduction de capital

Suivant décisions de l'associé unique du 01/07/2026, le capital social de la société BG INDUSTRIES a été réduit de 23.750 € pour être ramené de 25.000 € à 1.250 €, par réduction de la valeur nominale. Les articles 6 et 7 des statuts a été modifié en conséquence.
L2603557

FARAGEL

SCI au capital de 1 200 €
Siège social : 10, place de la Gare
- 54460 LIVERDUN
899 207 823 RCS NANCY

Aux termes des décisions unanimes du 02/07/2026, les associés ont décidé de transférer le siège social du 10, place de la Gare - 54460 LIVERDUN au 12, rue du 8 mai 1945 - 21320 POUILLY -EN-AUXOIS, ce à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La gérance de la société est assurée par M^{me} Marie RAVET, demeurant 12, rue du 8 mai 1945 - 21320 POUILLY-EN-AUXOIS.
Pour avis.

L2603548

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

BG INDUSTRIES
SASU au capital de 1.250 €uros
Siège social :
19 Rue de Réon - 21200 BEAUNE
844 782 235 R.C.S. Dijon

Augmentation de capital

Suivant décisions de l'associé unique du 01/07/2026 : Le capital social de la société BG INDUSTRIES a été augmenté de 1.499.197 € et ainsi porté de 1.250 € à 1.500.447 €, en rémunération de l'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions effectué par la société BOBARD GROUP (anciennement dénommée ETABLISSEMENTS BOBARD JEUNE, SAS au capital de 335.480 €, dont le siège social est fixé 25 Rue de Réon - 21200 Beaune, immatriculée n° 317 356 632 RCS Dijon. Les articles 6 et 7 des statuts a été modifié en conséquence ; Monsieur Denis BOBARD demeurant Hameau de Gigny, 157 Rue des Michérias - 21200 Beaune a été nommé président en remplacement de la société ETABLISSEMENTS BOBARD JEUNE, démissionnaire.
L2603556

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

INOWEO
Société par actions simplifiée
Au capital de 37.000 €uros
SIÈGE SOCIAL : 15 rue du Potet
21120 MARCILLY SUR TILLE
R.C.S. DIJON 501 561 054

Aux termes du procès-verbal de l'AGO du 30/06/2026 il a été décidé de ne pas renouveler les mandats, arrivés à expiration, de SAS NOREA, Commissaire aux Comptes titulaire, et Monsieur ANDRE Thierry, Commissaire aux Comptes suppléant. Ils ne sont pas remplacés. Mention sera faite au RCS de DIJON,
Pour avis.

L2603591

STAKHA CONSULTING
SARL au capital de 10.000 €uros
SIÈGE SOCIAL : 1 rue montesquieu
21000 Dijon
898 780 978 RCS de Dijon

Le 22/06/2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 27 Boulevard Carnot - 21000 Dijon, à compter du 22/06/2026.
Mention au RCS de Dijon
L2603600

KEPI BLANC

Société par actions simplifiée
au capital de 230.000 €uros
SIÈGE SOCIAL : 10, rue du Pré Rondot
ZA BOIS GUILLAUME - 21850 ST APOLLINAIRE
R.C.S. : DIJON 914 048 863

Aux termes d'une décision en date du 02 juillet 2026, l'Associé Unique a décidé :
- de transférer le siège social 10, rue du Pré Rondot - ZA BOIS GUILLAUME - 21850 SAINT APOLLINAIRE au 3, allée du Champ de Foux - 21270 BINGES rétroactivement à compter du premier juillet 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- le siège social a été transféré du 10, rue du Pré Rondot - ZA BOIS GUILLAUME - 21850 SAINT APOLLINAIRE au 3, allée du Champ de Foux - 21270 BINGES rétroactivement à compter du premier juillet 2026 et l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :
ANCIENNE MENTION : 10, rue du Pré Rondot - ZA BOIS GUILLAUME - 21850 ST APOLLINAIRE
NOUVELLE MENTION : 3, allée du Champ de Foux - 21270 BINGES
POUR AVIS : Le Président

L2603544

GONZALVEZ - GONNACHON
SCM au capital de 120 €
Siège social : 11 bis, cours du Général de Gaulle - 21000 DIJON
994 432 805 RCS DIJON

Suivant décisions de l'associé unique du 30/06/2026, il a été pris acte de la démission de M. Martin GONZALVEZ de ses fonctions de gérant à compter du 30/06/2026, minuit et décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en «GONNACHON» au lieu de «GONZALVEZ - GONNACHON» à compter du 30/06/2026.
Pour avis.

L2603606

AGP DIJON
SARL transformée en SCOP SARL
Capital social : 10.000 €uros
Siège social :
51 rue Général Fauconnet
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 839 498 584

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2026, il a été décidé :
- De transformer la société en Société Coopérative et Participative (SCOP) sous forme de SARL, régie par la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978, sans création d'une personne morale nouvelle ;
- D'adopter la dénomination sociale : LA FOURMILIERE ;
- D'adopter les nouveaux statuts ;
- De constater le caractère variable du capital social ;
- De fixer le capital social variable à l'issue des opérations à 18.000 €, divisé en 360 parts sociales de 50 € chacune ;
- De nommer Madame Julie COLLIN en qualité de gérante pour une durée de trois ans ;
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour la société
SCOP SARL LA FOURMILIERE
Madame Julie COLLIN,
En sa qualité de gérante.

L2603608

BFC Promotion Habitat
Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'Habitations à Loyer Modéré à forme anonyme et capital variable
Siège social :
45 avenue du Drapeau à DIJON
R.C.S. Dijon 015 950 017

Le conseil d'administration du 11 juin 2026 a nommé Monsieur Raymond PHAL, demeurant 7 rue Charles Poisot à CHENOVE (21300), président, en remplacement de Monsieur Christophe ROCARD.
Le conseil d'administration du 23 juin 2026 a nommé Monsieur Sébastien LEMOINE, demeurant 6 rue du Breuil à ATHEE (21130), directeur général, en remplacement de Monsieur Thomas MICHAUD.
Pour avis.

L2603610

ODAS NOTAIRES
37 Rue Louis de Broglie
BP 37 371- 21073 DIJON CEDEX

SCI DE LA PLACE DES TROIS EVECHES
Société civile immobilière
au capital de 155.498,00 €uros
Siège social :
16 rue Jean-Baptiste Ghys
21000 DIJON
SIREN 393 654 173 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'AG mixte en date du 13/06/2026, les associés ont décidé de transférer, à effet du même jour, le siège social de la société à METZ (57000), 64 rue Serpenoise.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis : La gérance.

L2603612

FORME & ZEN
SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 90 rue Monge
21000 DIJON
RCS de DIJON n°490 451 283

Par AGE du 28/06/2026, les associés ont pris acte de la démission de M. Stéphane POUTIGNAT de ses fonctions de co-gérant à compter du 30/06/2026.
M. Jean-Marc MULENET demeure seul gérant à compter du 01/07/2026.
Mention au RCS de Dijon.
Le gérant

L2603613

LES DEUX BLANCHOTS
SAS au capital de 1.000 €uros
SIÈGE SOCIAL : 17 rue Jean-François Champollion - 21200 Beaune
RCS DIJON 104 588 520

Par décisions unanimes du 23/06/2026, les associés ont décidé d'augmenter le capital en numéraire de 19.000 € pour le porter à 20.000 €, par création d'actions nouvelles. La réalisation définitive de l'augmentation du capital a été constatée par décisions du président du 01/07/2026, avec effet à cette même date.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Nouvelle mention : CAPITAL
SOCIAL : 20.000 €
Mention au RCS de Dijon
L2603616

SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

BB SWEET DIJON
SAS au capital de 10.000 €uros
SIÈGE SOCIAL : DIJON (21), 10 rue Bossuet
R.C.S. DIJON 105 552 673

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU 03/07/2026 : ANCIENNE MENTION : 85 avenue Victor Hugo à DIJON (21) ; NOUVELLE MENTION : 10 rue Bossuet à DIJON (21) ; RCS : DIJON
Pour avis : le Président.

L2603627

TYA

SARL au capital de 9 770 €
Siège social : 1bis allée du 22 janvier 1993 - 21600 LONGVIC
RCS de DIJON n°502 863 087

L'AGE du 30/06/2026 a décidé le transfert du siège social du 11 rue du Champ aux Prêtres 21000 DIJON au 1bis allée du 22 janvier 1993, 21600 LONGVIC à compter du 01/05/2023.
Mention : RCS de DIJON
Yann THOUVIOT

L2603638

GFA DOMAINE GERBET-SIRUGUE

Suite à l'annonce n° L2603513 parue le 02/07/2026, il convenait de lire : GFA DOMAINE GERBET-SIRUGUE, groupement foncier agricole au capital de 547.901,77 €, siège social : 21700 VOSNE ROMANEE, 326 603 305 R.C.S. DIJON.
L2603643

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

GROUPE GEOTEC
Société par actions simplifiée
au capital de 12.695.305 €uros
Siège social :
9 boulevard de l'Europe
21800 QUETIGNY
520 978 974 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une assemblée générale mixte des associés en date du 11 juin 2026 et aux termes de décisions de la présidente en date des 18 juin et 26 juin 2026, le capital social a été augmenté d'une somme de 41.620 €.
ANCIENNE MENTION : 12.653.685 €.
NOUVELLE MENTION : 12.695.305 €.
Pour avis : La présidente.

L2603648

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

Naudet Forêts Nord-Ouest
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Rue de Lugny, 21290 LEUGLAY
104 938 303 RCS DIJON

Augmentation de capital

Suivant décisions de l'associé unique du 30/06/2026 et avec effet au 01/07/2026, le capital social de la société Naudet Forêts Nord-Ouest a été augmenté de 56 360 € et ainsi porté de 1 000 € à 57 360 €, en rémunération de l'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions effectué par la société NAUDET REBOISEMENT, SAS au capital de 217 819,16 €, dont le siège social est fixé à LEUGLAY (21290), immatriculée n° 328 339 429 RCS DIJON. L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.
L2603685

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

Angélique GODARD de DONVILLE et Florence PECHOUX-SEGUIN
(anciennement Angélique GODARD de DONVILLE, Florence PECHOUX-SEGUIN et Angéline MARCHAND)
Société civile professionnelle de Notaires
au capital de 304.897,54 Euros
Siège social : 18 rue d'Abrantes
21500 MONTBARD
R.C.S. Dijon 405 323 809

Aux termes de l'AGE du 26/03/2026 les associés ont décidé de réduire le capital social de 76.377,45 € pour le ramener de 381.274,99 € à 304.897,54 € par voie de rachat et d'annulation de 501 parts sociales, de modifier la dénomination sociale pour devenir Angélique GODARD de DONVILLE et Florence PECHOUX-SEGUIN et ont pris acte de la démission de Me Angéline MARCHAND de son mandat de cogérant, le tout sous conditions suspensives. L'AGE du 24/06/2026 a constaté la réalisation de la réduction de capital, la modification de la dénomination sociale et la démission de Me Angéline MARCHAND de son mandat de cogérant, le tout avec effet au 18/06/2026. Les articles 3, 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Article 6 et 7 : ANCIENNE MENTION : 381.274,99 €. NOUVELLE MENTION : 304.897,54 €. Article 3 : ANCIENNE MENTION : Angélique GODARD de DONVILLE, Florence PECHOUX-SEGUIN et Angéline MARCHAND. NOUVELLE MENTION : Angélique GODARD de DONVILLE et Florence PECHOUX-SEGUIN. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : La gérance.

L2603649

LEGER ERIC

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 31/05/2026, l'associé unique de la société LEGER ERIC, société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée au capital de 5.000 €, siège social : 11 boulevard Maréchal Gallieni - 21000 DIJON, R.C.S. DIJON 842 485 724, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La société a été transformée en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et le texte des statuts qui la régiront désormais a été adopté. La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5.000 €. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la société était gérée par Monsieur Eric LEGER. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par son président, Monsieur Eric LEGER, demeurant 11 boulevard Maréchal Gallieni - 21000 DIJON.
Pour avis : La gérance.

L2603703

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

Angélique GODARD de DONVILLE, Florence PECHOUX-SEGUIN et Angéline MARCHAND
Société civile professionnelle de Notaires
au capital de 381.274,99 Euros
Siège social : 18 rue d'Abrantes
21500 MONTBARD
R.C.S. Dijon 405 323 809

Aux termes d'une AGE du 13/09/2023 la durée de la société a été prorogée de 50 ans à compter du 13/07/2023, l'article 5 des statuts a été modifié en conséquence : ANCIENNE MENTION : 50 ans. NOUVELLE MENTION : 50 ans prorogée de 50 ans à compter du 13/07/2023. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : La gérance.

L2603651

Docteur Elodie BONIN
SELARL de médecin au capital de 5.000 Euros
SIÈGE SOCIAL : 4, rue Lounès Matoub - Parc Valmy - 21000 DIJON
910 424 399 RCS DIJON

Suivant décisions de l'associé unique du 22/06/2026, le capital social a été augmenté d'une somme de 230.000 € par incorporation de réserves et élévation du nominal des parts sociales existantes, pour être porté à 235 000 €. ANCIENNE MENTION : 5.000 € NOUVELLE MENTION : 235.000 €.
Pour avis.

L2603656

La Lib
SARL transformée en SAS au capital de 79.000 Euros
Siège social :
2 place de la Libération - 21000 DIJON
529 487 712 R.C.S. Dijon

Selon délibérations du 26/06/2026, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 79.000 €. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. M. Marc EL ASERY, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par :
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : La société GEMAKE, société à responsabilité limitée au capital de 38.112,25 €, ayant son siège social au 35 rue des Fassoles - 21240 TALANT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 016 950 131 R.C.S. DIJON, représentée par ses cogérants, M. Karim EL ASERY et Mme Marlène GARNIER.
DIRECTEUR GÉNÉRAL : La société PAULALI, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1.000 €, ayant son siège social à DIJON (21000), 6 place de la Libération, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 999 350 101 R.C.S. DIJON, représentée par son gérant, M. Hugo EL ASERY.
Pour avis : Le président.

L2603705

SOCIETE CIVILE DE MOYENS OUSTILLE
SCM au capital de 45 000 €
Siège social : 18 B, rue de Dijon - 21121 AHUY
902 066 000 RCS DIJON

Par décisions unanimes du 02/07/2026, les associés ont décidé de nommer le Dr Clara MONNIELLO, demeurant 5 C, rue Basse - 21380 MARSANNAY-LE-BOIS, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée à compter du 01/07/2026, en remplacement du Dr Roman TOUROLLE, démissionnaire. Modification RCS DIJON.
Pour avis.

L2603682

FIDAL AVOCATS
Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SYLVAR
SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : Les Garniers - 71400 AUTUN
818 224 644 RCS Chalon-sur-Saône

Suivant décisions des associés du 01/07/2026, le siège social a été transféré d'AUTUN (71400), Les Garniers à Leuglay (21290), 4 Rue de Lugny. La société qui sera désormais immatriculée au RCS de DIJON a une durée de 99 années, soit jusqu'au 10/02/2115, et a pour objet social la réalisation de travaux sylvicoles, de plantation et de reboisement, les travaux forestiers de débroussaillage et d'élagage du sol, la taille de haie et l'entretien de gazoducs.
L2603697

FIDAL AVOCATS
Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

NAUDET REBOISEMENT
SAS au capital de 217 819,16 €
Siège social : 21290 Leuglay
328 339 429 RCS Dijon

Aux termes de l'assemblée générale du 30/06/2026 la dénomination sociale a été modifiée avec effet à compter du 01/07/2026. Elle est désormais la suivante : Naudet Forêts Centre-Est. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
L2603699

CORHOM BTP
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 6 RUE SAINT-JOHN PERSE
21000 DIJON
RCS de DIJON n°432 936 839

En date du 30/06/2026, l'associé unique a décidé à compter du 01/07/2026 de :
- modifier la dénomination sociale de la société anciennement CORHOM BTP qui devient CORHOM.
- transférer le siège social de la société au 6 rue du Val de Norges, 21490 NORGES LA VILLE.
- procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 4 les activités suivantes : Extension de l'objet social aux activités de recrutement et de conseil en ressources humaines dans le secteur de l'industrie.. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le reste est sans changement. Modification au RCS de DIJON.
Marie JAUGEY FERNANDES.
L2603712

SCEV DOMAINE DU CHATEAU DE MEURSAULT
SC au capital de 11.760.000 €
Siège social : Rue du Moulin Foulot
21190 MEURSAULT
RCS DIJON 752 036 418

Selon décisions unanimes du 30/06/2026, les associés ont augmenté le capital de 714.400 €, pour le porter à 12.474.400 €, par création de parts nouvelles et par voie de compensation avec des créances, certaines, liquides et exigibles sur la société. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Nouvelle mention : 12.474.400€
Mention au RCS de Dijon
L2603717

FIDAL AVOCATS
Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

KADEUSAIRE
SAS au capital de 15.270 Euros
Siège social :
24 rue de la Redoute
21850 SAINT APOLLINAIRE
R.C.S. Dijon 434 067 054

Aux termes du procès-verbal des décisions du président du 1^{er} juin 2026, il a été décidé de transférer le siège social de SAINT APOLLINAIRE (21850), 24 rue de la Redoute à SAINT APOLLINAIRE (21850), 28 rue de la Redoute, à compter de cette date et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts «SIEGE SOCIAL».
L'avis précédemment publié est ainsi modifié comme suit :
Article 4 SIEGE SOCIAL
ANCIENNE MENTION : Le siège social est fixé à 24 rue de la Redoute - 21850 SAINT APOLLINAIRE. (Le reste de l'article demeure sans changement).
NOUVELLE MENTION : Le siège social est fixé à 28 rue de la Redoute - 21850 SAINT APOLLINAIRE. (Le reste de l'article demeure sans changement).
Pour avis.

L2603673

DISSOLUTION DE SOCIETE

eca
SCI DE GRANVELLE
Société civile immobilière en liquidation au capital de 15 244,90 euros
Siège social et de liquidation : 37 Rue Elsa Triolet - Parc Valmy
21000 DIJON
389 290 958 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 juin 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Claude CORNUOT, demeurant à DAIX (21121), 10 Rue de Bellevue, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à DIJON (21000), 37 Rue Elsa Triolet, Parc Valmy. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

L2603486

AUTOSUD MECA
Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1.000 Euros
SIÈGE SOCIAL : 58 Route de Seurre - ZA du Champ des Cannes - 21200 BEAUNE
SIÈGE DE LIQUIDATION : 58 Route de Seurre - ZA du Champ des Cannes - 21200 BEAUNE
RCS DIJON 984 038 430

Aux termes d'une délibération en date du 12 juin 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Rahim BENSEGHIR, demeurant 28 Rue Rousseau Deslandes - 21200 BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. La correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis : Le liquidateur

L2603599

PERRIOT

Suivant AGE en date du 31/01/2026 , les associés de la société PERRIOT, SARL au capital de 173.791,88 €, siège social : 13 rue du Bourg - 21130 AUXONNE, R.C.S. DIJON 319 530 374 ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Laurence BRAYER, demeurant 13 rue du Bourg - 21130 AUXONNE, associée et gérante, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 13 rue du Bourg - 21130 AUXONNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis : Le liquidateur.

L2603714

THEMATIC CONCEPT
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 30.000 Euros
SIÈGE SOCIAL : 16, place Emile Zola - 21000 DIJON
SIÈGE DE LIQUIDATION : 16, place Emile Zola - 21000 DIJON
R.C.S. : DIJON 432 235 315

L'AGE réunie le 01/06/2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Patrice GAUTHIER, demeurant 111 chemin de Malleribes à ST TROPEZ (83990), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 16, place Emile Zola - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis : Le liquidateur

L2603629

eca
CamNat1
Société civile immobilière en liquidation au capital de 1.000 Euros
Siège social :
79b rue En Pailley
21850 SAINT APOLLINAIRE
883 047 706 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 19 juin 2026 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19/06/2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur David LEMAIRE, demeurant 7 rue du Bourgarain - 21130 VILLERS LES POTS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 7 rue du Bourgarain - 21130 VILLERS LES POTS.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis : Le liquidateur.

L2603670

CLOTURE DE LIQUIDATION

eca
SCI DE GRANVELLE
Société civile immobilière en liquidation au capital de 15 244,90 euros
Siège social et de liquidation : 37 Rue Elsa Triolet - Parc Valmy
21000 DIJON
389 290 958 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 25 juin 2026 à DIJON (21000) a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Claude CORNUOT, demeurant à DAIX (21121), 10 rue de Bellevue de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis : Le liquidateur.

L2603490

PERRIOT

Suivant AGO en date du 31/01/2026, les associés de la société PERRIOT, SARL en liquidation au capital de 173.791,88 €, siège social et siège de la liquidation : 13 rue du Bourg - 21130 AUXONNE, R.C.S. DIJON 319 530 374 après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Laurence BRAYER, demeurant 13 rue du Bourg - 21130 AUXONNE, de son mandat de liquidateur, lui ont donné quitus de sa gestion et ont prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis : Le liquidateur.

L2603715

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

DIAG.IMMO21
SARL en cours de liquidation
Au capital de 1.000 euros
SIÈGE DE LA LIQUIDATION :
37 Rue d'ABRANTES
21500 MONTBARD
R.C.S. DIJON 528 246 341

Aux termes du procès-verbal du 31 mars 2026 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 mars 2026. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON.
L2603605

CREANCES SALARIALES

4R SOLUTIONS
Restructuration – Régénération – Retournement – Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

NAINAI SM SAS
Alimentation générale, vente de produits cosmétiques, activités de bazar et activités annexes. 36 rue d'Auxonne - 21000 DIJON, SIREN 894 200 294.
Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON le 06/07/2026. Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du Code de commerce.
Jean-Joachim BISSIEUX, Liquidateur, en date de ce jour.
L2603642

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL



ODAS NOTAIRES
37 Rue Louis de Broglie
BP 37 371- 21073 DIJON CEDEX

EPOUX GREY

Insertion changement partiel de régime matrimonial

Par acte de Me Arnaud NICOLARDOT, Notaire à DIJON (21000), CRPCEN 21026 , le 17 juin 2026, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès entre M. Lionel Jean Charles GREY et M^{me} Katia Jeannette Chantal LETOLLE, dmt ensemble à FOISSY (21230) 22 B route de Beaune.
Mariés à VIC-DES-PRES (21360) le 11 juillet 1998 sans contrat de mariage. Oppositions des créanciers dans les trois mois de la présente insertion, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en l'office notarial.
Pour insertion : Me Arnaud NICOLARDOT.
L2603595



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

ROUX - TEIXEIRA

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 03/07/2026, Monsieur Loïc Serge Roger ROUX et Madame Sylvie Carlota Yvette TEIXEIRA, son épouse, demeurant ensemble à VILLEY-SUR-TILLE (21120) 1 chemin de la Grande Charme à SAINT-ANTHOT (21540) le 5 août 2006 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant en cas de dissolution de celle-ci par le décès de l'un d'eux. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître MUGNERET, notaire à DIJON.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de leur domicile.
Pour avis
L2603633

EPOUX DESPLANTES

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Camille SAUVADET-PERRIAU, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée «LEXCO - NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE (21200), 43B, avenue de la Sablière, avec Bureau annexe à POUILLY EN AUXOIS (21320), 73 avenue Général de Gaulle, et à LIERNAIS (21430), 11 rue de la Guette, CRPCEN 21091, le 3 juin 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Guy Roger DESPLANTES, exploitant agricole, et Madame Marylène Bernadette HERY, exploitante agricole, demeurant ensemble à BLANOT (21430) 5 rue de Pontaille Jonchères.
Monsieur est né à SAULIEU (21210) le 21 juin 1966, Madame est née à SAULIEU (21210) le 16 mai 1968.
Mariés à la mairie de BLANOT (21430) le 15 février 1986 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité Française.
Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion Le notaire.
L2603671

TOUTES LES SEMAINES LE JOURNAL DU PALAIS POUR 120€



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

EPOUX VERNAY / THOURET

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Ornella JACQUESON le 6 juillet 2026 ;
Monsieur Franck VERNAY et Madame Véronique THOURET, son épouse, demeurant ensemble à SAULON LA CHAPELLE (21910), 1 impasse des Lilas ;
Mariés à SAINTE COLOMBE SUR SEINE (21400), le 17 octobre 1992 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable ;
Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant en cas de dissolution de celle-ci par le décès de l'un d'eux.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître JACQUESON, Notaire à DIJON.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de leur domicile.
Pour avis.
L2603677

AVIS DIVERS



ODAS NOTAIRES
37 Rue Louis de Broglie
BP 37 371- 21073 DIJON CEDEX

M^{me} Michèle DACQ

Avis de saisine de légataire universel délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 28 novembre 2019,
M^{me} Michèle DACQ, retraitée, dmt à DIJON (21000) 103 Bis rue de corcelles, veuve de M. Joël MICHOUlier, décédée à DIJON (21000), le 14 février 2026.
A consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Marie-Pauline BRUNETEAU, notaire à TALANT (21240), le 1^{er} juin 2026, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON le 15/06/2026.
Les oppositions pourront être formées par tout intéressé auprès de Me Arnaud NICOLARDOT, Notaire à DIJON, référence CRPCEN : 21026, chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis : Me NICOLARDOT
L2603607

Madame Simone SCHOULZ

Par testament olographe du 25 avril 1996, Madame Simone SCHOULZ, en son vivant retraitée, demeurant à à AUXONNE (21130), 5 rue du Château, célibataire décédée à AUXONNE (21130), le 19 juin 2022, a institué un légataire universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Monsieur Sébastien MIGNEREY, notaire à DIJON suivant procès-verbal en date du 01 juillet 2026 dont la copie authentique a été adressée au greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON. Les oppositions pourront être formées auprès au siège de la Société par Actions Simplifiée dénommée «JOUFFROY & FILEAS», titulaire d'un Office Notarial à la résidence de DIJON, 43 rue Devosge, chargée du règlement de la succession.
Pour Avis
L2603659

Madame Marie LENEUF

Par testament olographe du 10 avril 1997, Madame Marie LENEUF, en son vivant retraitée, demeurant à à TALANT (21240), 22 rue des Fassoles, religieuse, décédée à TALANT (21240), le 1 janvier 2019, a institué un légataire universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Monsieur Sébastien MIGNEREY, notaire à DIJON suivant procès-verbal en date du 01 juillet 2026 dont la copie authentique a été adressée au greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON. Les oppositions pourront être formées auprès au siège de la Société par Actions Simplifiée dénommée «JOUFFROY & FILEAS», titulaire d'un Office Notarial à la résidence de DIJON, 43 rue Devosge, chargée du règlement de la succession.
Pour Avis
L2603662



Madame Simone BOSSU

Par testament olographe du 1^{er} mai 1957, Madame Simone BOSSU, en son vivant religieuse, demeurant à TALANT (21240), 22 rue des Fassoles, célibataire décédée à TALANT (21240), le 10 octobre 2024, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Monsieur Sébastien MIGNEREY, notaire à DIJON suivant procès-verbal en date du 01 juillet 2026 dont la copie authentique a été adressée au greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON. Les oppositions pourront être formées auprès au siège de la Société par Actions Simplifiée dénommée «JOUFFROY & FILEAS», titulaire d'un Office Notarial à la résidence de DIJON, 43 rue Devosge, chargée du règlement de la succession.
Pour Avis
L2603663



Madame Françoise NOIROT

Par testament olographe du 24 juin 1997, Madame Françoise NOIROT, en son vivant religieuse, demeurant à TALANT (21240), 22 rue des Fassoles, célibataire décédée à QUETIGNY (21800), le 02 mai 2021, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Monsieur Sébastien MIGNEREY, notaire à DIJON suivant procès-verbal en date du 01 juillet 2026 dont la copie authentique a été adressée au greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON. Les oppositions pourront être formées auprès au siège de la Société par Actions Simplifiée dénommée «JOUFFROY & FILEAS», titulaire d'un Office Notarial à la résidence de DIJON, 43 rue Devosge, chargée du règlement de la succession.
Pour Avis
L2603664

AVIS ADMINISTRATIF

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Arrêté préfectoral du 18 juin 2026
Portant protection de biotope de l'Abîme du Creux percé sur la commune de Pasques

En application des dispositions du code de l'environnement, Madame la préfète de la Côte-d'Or a signé le 18 juin 2026 un arrêté portant protection de biotope de l'Abîme du Creux percé sur la commune de Pasques.
Cet arrêté de protection de biotope vise à protéger les milieux nécessaires à la survie de diverses espèces de chauves-souris protégées.
L'arrêté préfectoral comprend des dispositions interdisant ou réglementant certains travaux ou activités susceptibles de nuire à la conservation de ce biotope.
L'arrêté et ses annexes, comportant notamment le périmètre de l'aire protégée, sont consultables à la mairie concernée, à la préfecture (direction départementale des territoires) ou sur le site internet des services de l'État en Côte-d'Or (<http://www.cote-dor.gouv.fr>), rubrique «actions de l'État», onglets «environnement» - «biodiversité» - «espaces protégés».
L2602731

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Arrêté préfectoral du 18 juin 2026
Portant protection d'habitats naturels du marais de la Lochère à Échalot

En application des dispositions du code de l'environnement, Madame la préfète de la Côte-d'Or a signé le 18 juin 2026 un arrêté portant protection d'habitats naturels du marais de la Lochère à Échalot.
Cet arrêté de protection vise à protéger les habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur site du marais.
L'arrêté préfectoral comprend des dispositions interdisant ou réglementant certains travaux ou activités susceptibles de détruire ou d'altérer les habitats considérés.
L'arrêté et ses annexes, comportant notamment le périmètre de l'aire protégée, sont consultables à la mairie concernée, à la préfecture (direction départementale des territoires) ou sur le site internet des services de l'État en Côte-d'Or (<http://www.cote-dor.gouv.fr>), rubrique «actions de l'État», onglets «environnement» - «biodiversité» - «espaces protégés».
L2602732

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Arrêté préfectoral du 18 juin 2026
Portant protection de biotope de la fontaine aux Essarts sur la commune de Cutilt-Saint-Seine

En application des dispositions du code de l'environnement, Madame la préfète de la Côte-d'Or a signé le 18 juin 2026 un arrêté portant protection de biotope de la fontaine aux Essarts sur la commune de Cutilt-Saint-Seine.
Cet arrêté de protection de biotope vise à protéger les milieux nécessaires à la survie de diverses espèces d'amphibiens protégées.
L'arrêté préfectoral comprend des dispositions interdisant ou réglementant certains travaux ou activités susceptibles de nuire à la conservation de ce biotope.
L'arrêté et ses annexes, comportant notamment le périmètre de l'aire protégée, sont consultables à la mairie concernée, à la préfecture (direction départementale des territoires) ou sur le site internet des services de l'État en Côte-d'Or (<http://www.cote-dor.gouv.fr>), rubrique «actions de l'État», onglets «environnement» - «biodiversité» - «espaces protégés».
L2602733

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Jugement du 23 juin 2026

SAS SUSHI BEAUNE 21, 13 Rue Gustave Eiffel, Zac Maladières Sas Beaune Distribution, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 879 462 224. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 23 Décembre 2024 , désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.
L2603581

SAS MADE IN FOOD, 44 Rue Monge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 892 893 173. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2603576

SAS A.RENOVATION, 34 Rue des Alouettes, 21140 Semur-en-Auxois, RCS Greffe de Dijon 983 348 053. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausser - 21000 Dijon.
L2603582

Jugement du 30 juin 2026

SAS CENTRALE KEBAB, 13 Place Centrale, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 853 232 031. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Mai 2025 , désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.
L2603587

SAS VIGNES ET CLIMATS, 2 Rue du Poiset, 21220 Épernay-sous-Gevrey, RCS Greffe de Dijon 911 664 936. Activités de soutien aux cultures. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2603588

SARL KONGMANY, 2 Rue Marceau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 803 680 347. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2603589

SAS EDITIONS FATON, 1 Rue des Artisans, Editions Faton, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 385 369 590. Édition de revues et périodiques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon , et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU.
L2603565

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du 23 juin 2026

SARL GOUJON EMMANUEL, 21 Rue Jean-Baptiste Gambut, Zone Industrielle Beaune Vignoles, 21200 Vignoles, RCS Greffe de Dijon 453 601 502. Travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 23 Décembre 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2603579

SARL PAVELOT, 4 Rue de Bellevue, 21240 Talant, RCS Greffe de Dijon 842 483 877. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Décembre 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2603580

Jugement du 30 juin 2026

Madame Aurélie SIMON-VILLET (EI), 5 rue Jean Millerand, 21310 Beire-le-Châtel, RCS Greffe de Dijon 921 985 537. Travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 30 Avril 2026, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2603567

Madame Solange VASSANT (EI), 45 rue de l'Hopital, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 830 337 457. Organisation de foires, salons professionnels et congrès. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 31 Mars 2026, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2603570

SARL Lyly'jet (LJ), 9 Rue Mathilde Rognon, 21490 Ruffey-lès-Echirey, RCS Greffe de Dijon 911 613 057. Transports routiers de fret interurbains. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Mai 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2603584

SARL 2T2P, Lieu-Dit Ferme de Montille, 21140 Semur-en-Auxois, RCS Greffe de Dijon 922 609 623. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 04 Mars 2026, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2603585

SAS RV DIJON, 11B Rue du Pont, 21760 Lamarche-sur-Saône, RCS Greffe de Dijon 941 916 892. Réparation et maintenance d'autres équipements de transport. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 16 Juin 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2603586

PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

Jugement du 30 juin 2026

SAS SENSY, 25T Rue de Montmuzard, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 888 469 558. Formation continue d'adultes. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateur SELARL AJ PARTENAIRES représentée par Maître Jean-Baptiste AUDRAS et Maître Jérôme ABADIE 5, rue René Char - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes de gestion, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2603566

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Jugement du 23 juin 2026

SARL MEIX LETARD, 1 Rue de Corcelles les Arts, 21190 Tailly, RCS Greffe de Dijon 488 601 691. Activités de soutien aux cultures. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 23 Décembre 2024 , désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2603577

SARL L'APPEL DE LA FOURCHETTE, 30 Rue de la Libération, 21540 Sombornon, RCS Greffe de Dijon 952 579 498. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 21 Avril 2026 , désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2603578

Jugement du 30 juin 2026

Monsieur Alexis FERNANDES (EI), 5 rue des Croix, 21230 Viévy, RCS Greffe de Dijon 852 567 122. Transports de voyageurs par taxis. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 15 Juin 2026 , désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2603568

Monsieur Abdelali GAMI (EI), 241 rue de l'Avenir, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 442 672 556. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 31 Décembre 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2603569

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 23 juin 2026

SARL LES BERGES DE MONTOT (LBM), Hameau de Montot, 21430 Brazey-en-Morvan, RCS Greffe de Dijon 498 558 600. Construction de maisons individuelles. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2603571

SA CABINET T. COLAIACOVO, 57 Rue Sambin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 312 426 679. Agences immobilières. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2603572

SARL LAURENT CHAUSSEY, 2 Impasse des Tilleuls, 21910 Saulon -la-Chapelle, RCS Greffe de Dijon 501 360 739. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2603573

SARL BRIN D'ELEGANCE, 14 Rue Charrue, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 982 759 896. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2603574

SARL LP COM, 2 Rue Charlie Chaplin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 478 386 014. Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2603575

Jugement du 30 juin 2026

SARL LASER GAME EVOLUTION I 8, 28 Rue de Cracovie, 21850 Saint -Apollinaire, RCS Greffe de Grenoble 531 292 969. Autres activités récréatives et de loisirs. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2603583

TRIBUNAUX DE COMMERCE EXTÉRIEUR

WEILL, 11BIS, Avenue Mac Mahon - 75017 Paris 17^e Arrondissement. RCS PARIS : 789 887 403. Etablissement secondaire à DIJON : 789 887 403 - 2017 B 964. ACTIVITE : Fabrication de vêtements de dessus. Jugement du tribunal des Activités Économiques de Paris en date du 03/07/2026 modifiant le plan de redressement. L2603687

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

CTP

Rue du Paon, Zone Industrielle de la Romanerie Nord - 49124 SAINT BARTHÉLEMY D'ANJOU, R.C.S. ANGERS : 832 788 467. Etablissement secondaire à DIJON : 832 788 467 - 2023 B 1174. Activité : La restauration sous toutes ses formes et notamment sous le concept Courtepaille. Jugement du tribunal de commerce d'ANGERS prononçant en date du 01 juillet 2026 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 04 juin 2026, désignant administrateur SELAS ADJUST, prise en la personne de Maître François MERCIER, 3 boulevard du Maréchal Foch, Cs 80057 - 49055 ANGERS avec les pouvoirs : Mission d'assistance, mandataire judiciaire SELARL MELANIE KREBS, prise en la personne de Maître Mélanie KREBS, 2 rue Louis de Romain - 49100 ANGERS. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au BODACC du jugement d'ouverture. L2603686

Yonne

CONSTITUTION DE SOCIETE

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal

SYSTEMIS CONSEIL AVOCATS
9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

SCEA ROMADIEL Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, par acte SSP du 23/06/26, d'une société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : SCEA ROMADIEL. FORME : Société civile d'exploitation agricole SIEGE SOCIAL : 64 B Grande Rue - 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE. OBJET : Exploitation agricole. DUREE : 99 années. CAPITAL : 50.000 €. CESSIION DE PARTS : Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers du capital social, sauf entre associés. GERANTE : Marie CUTAYAR, née le 1^{er}/06/87 à VERSAILLES (78), demeurant 64 B Grande Rue - 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES. IMMATRICULATION : R.C.S. d'AUXERRE. Pour avis : Le gérant.

L2603560

MODIFICATION DE STATUTS

HOLDING DEBREUVE MEC
Société civile au capital de 3 000 Euros
Siège social :
9 rue des Cours, le Montelard
89210 VENIZY
942 292 046 RCS SENS

Modification de capital

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2026 a décidé d'augmenter le capital social de 135 340,00 euros, ce qui a pour effet de porter celui-ci à la somme de 138 340,00 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de SENS. Pour avis : La gérance. L2603383

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX
1, place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18, rue du Général Leclerc
89100 SENS
Tél : 03 86 52 60 00
www.avocats-vignet.fr

CONSEIL GESTION ET FORMATION

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros
Siège social :
15 rue Valentin Privé
89300 JOIGNY
535 174 999 R.C.S. SENS

La collectivité des associés en date du 1^{er} juin 2026, a décidé de nommer Monsieur François CACHOT, demeurant 15 rue Valentin Privé - 89300 JOIGNY en qualité de directeur général, pour la durée du mandat du président.
Pour avis : La présidente.

L2603672

TRANSPORT YONNE EXPRESS

SARL au capital de 10.000 €
siège transféré au
14 ZA du Soleil Levant - 89290 VENOY (ancien siège :
5 Ter Avenue de la Gare
21110 GENLIS)
845 221 456 RCS DIJON

Le 01/07/2026, il a été décidé de transférer le siège au 14 ZA du Soleil Levant - 89290 VENOY, de nommer M. Romain LOUBOT (6B Boulevard John Kennedy 21000 DIJON), gérant en remplacement de M^{me} Christelle LOUBOT, et d'étendre l'objet social à l'activité de commissionnaire de transport. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE. L2603504

SCI du Moulin de Sausse
Forme : SCI
Capital social : 400.000 Euros
Siège social :
3 rue du Chalet
89200 VAULT DE LUGNY
814 395 018 R.C.S. d'Auxerre

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 mai 2025, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : M. Jean SANTIGNY (décédé) (partant) Mention sera portée au R.C.S. d'AUXERRE. L2603561

SCI VALENTIN VINCENT
SCI au capital de 100,00 Euros
Siège social :
786 route de Saint Eusebe
71390 MARCILLY LES BUXY

Par assemblée générale extraordinaire du 06/07/2026, il a été décidé de transférer le siège social au : 47 route de la Gare - 89400 BONNARD, à compter du 06/07/2026. Durée : 99 ans. Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers. Radiation au R.C.S. de CHALON SUR SAONE et immatriculation au R.C.S. de SENS 844 516 880. L2603644

SOFR'APPRO
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros
SIÈGE SOCIAL : 15 rue Valentin Privé - 89300 JOIGNY
534 948 971 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2026, il résulte que Monsieur François CACHOT demeurant 15 rue Valentin Privé - 89300 JOIGNY, a été nommé en qualité de gérant à compter de ce jour en remplacement de Madame Sophie CACHOT, démissionnaire. Pour avis : le gérant L2603669

DISSOLUTION DE SOCIETE

DECO+

DECO+ - Société par actions simplifiée - au capital de 3 850 euros - Siège social : 8 Rue des Hauts Musats ZI des Vauguilletes, 89100 SENS - 438 379 992 RCS SENS : le 30/06/2026 dissolution anticipée & mise en liquidation amiable M.Guy VIGNAL (10 Rue des Champs Ribeaux 89100 MAILLOT), liquidateur & siège de la liquidation chez le liquidateur. L2603461

SNC G.M.B.
Société en nom collectif au capital de 125.000 Euros
SIÈGE SOCIAL :
24 B rue du Colonel Maitrat
89140 VINNEUF
900 221 284 RCS SENS

Dissolution et nomination des liquidateurs

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date. Il a été mis fin aux fonctions des gérants et les fonctions de liquidateurs seront exercées par Monsieur Guillaume BILHOT, demeurant à VINNEUF (89140), 24 B rue du Colonel Maitrat, et Monsieur Mathieu BILHOT, demeurant à CHAUMONT (89340), 5 les Usages, qui ont été nommés liquidateurs. Ceux -ci auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social, à VINNEUF (89140), 24 B rue du Colonel Maitrat, où la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).

Pour avis : le liquidateur.

L2603496

CLOTURE DE LIQUIDATION

IZITECH EVOLUTION
EURL au capital de 100 €
SIÈGE SOCIAL : 20 rue chaude
89700 EPINEUIL
RCS d'AUXERRE n°808 242 168

L'assemblée générale ordinaire du 26/06/2026 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. ABDOU ALI Nabil de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 26/06/2026. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Nabil ABDOU ALI

L2603553

RÉDACTION
CHEVALIER Frédéric
DEJESUS Emmanuelle
03.80.68.23.67
redaction.jdp@legalnet.org

Entreprises françaises : un retard dans l'adoption de l'IA aux causes multiples



BANQUE DE FRANCE
EUROSISTÈME

L'intelligence artificielle s'impose aujourd'hui comme l'un des principaux leviers de transformation économique. Pourtant, son adoption demeure inégale au sein de la zone euro. Selon la dernière enquête SAFE (Survey on the access to finance of enterprises) de la Banque centrale européenne (4^e trimestre 2025), conduite auprès de 4.968 entreprises dont 625 françaises, les entreprises hexagonales accusent un retard important : 23 % déclarent un usage modéré à important de l'IA, contre 39 % en moyenne dans la zone euro. L'écart est encore plus marqué face à l'Allemagne (46 %) et l'Espagne (44 %).

Ce différentiel ne peut être attribué ni à la taille des entreprises ni à leur secteur d'activité. Dans l'ensemble de la zone euro, les grandes structures adoptent davantage ces technologies que les plus petites (46 % contre 32 %). Or, la France reste en retrait dans toutes les catégories, y compris les grandes entreprises, où

seules 22 % déclarent un usage significatif de l'IA. De même, qu'il s'agisse des services, de l'industrie ou du commerce, les taux d'adoption français demeurent inférieurs à ceux observés chez ses partenaires européens.

Les freins identifiés révèlent toutefois une singularité française. Contrairement à une idée reçue, le déficit de compétences n'est pas le principal obstacle invoqué. Les entreprises françaises mentionnent moins souvent ce facteur que leurs homologues européennes. En revanche, elles expriment davantage de préoccupations liées aux données, à la protection de la vie privée, et aux enjeux éthiques. Ces réticences traduisent un environnement réglementaire et culturel plus exigeant, mais aussi une prudence stratégique face à des technologies encore perçues comme risquées.

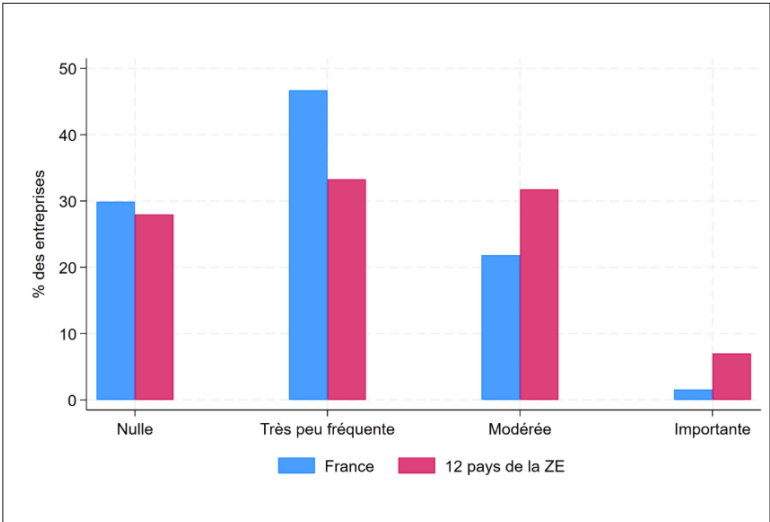
Ce retard pourrait s'inscrire dans la durée. Les intentions d'investissement confirment un écart persistant : les entreprises françaises prévoient, pour l'année à venir, de consacrer 7,2 % de leurs investissements à l'IA, contre 9,1 % dans la zone euro. Or, l'enquête met en lumière un effet cumulatif : les entreprises déjà avancées en matière d'IA sont aussi celles qui investissent le plus, ce qui suggère un creusement progressif des écarts.

Sur le plan économique, les résultats nuancent certaines inquiétudes. L'usage intensif de l'IA est associé à des perspectives d'emploi plus favorables dans l'industrie et les services, confirmant l'idée que les gains de productivité tirés de l'IA peuvent soutenir la croissance des entreprises et, par la même occasion, leur besoin de main-d'œuvre. En revanche, aucun effet clair n'apparaît sur les prix ou les salaires à moyen et long terme, suggérant que les bénéfices de l'IA pourraient, à court terme, se traduire principalement par une amélioration des marges.

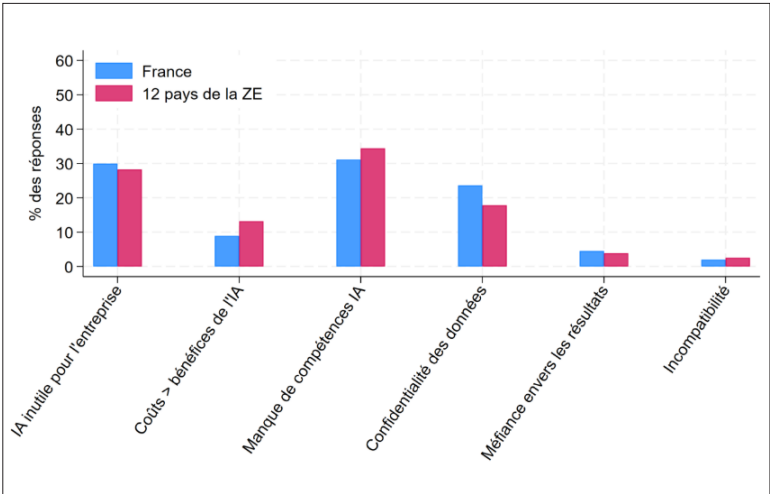
L'enjeu pour les entreprises françaises est donc double : lever les freins spécifiques liés aux données et à l'éthique, tout en accélérant l'investissement. À défaut, le risque est réel de voir s'installer un décrochage durable dans une technologie appelée à structurer la compétitivité de demain.

En partenariat avec le G7, la Banque de France publiera prochainement une enquête sur les types de technologies et l'impact de l'IA (productivité et emploi) réalisée auprès d'un large échantillon d'entreprises.

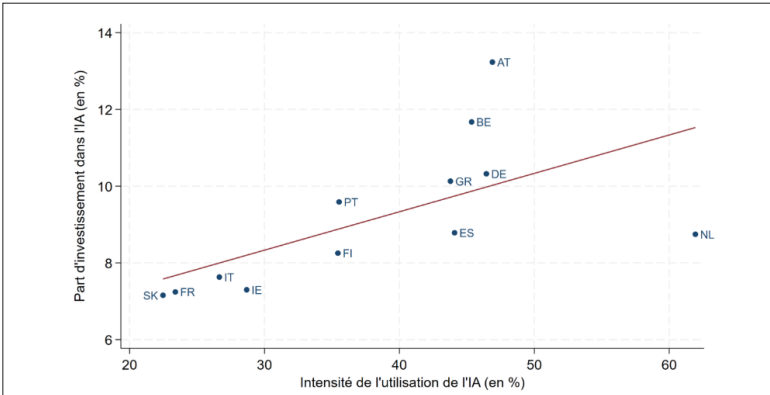
◆ Source : <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/entreprises-francaises-existe-t-il-un-ecart-dadoption-de-lia>



Utilisation de l'intelligence artificielle : France vs zone euro



Raisons avancées pour expliquer une adoption limitée de l'IA par les entreprises



Part d'investissement dans l'IA en fonction de l'intensité de l'utilisation en IA existante pour les entreprises dans douze pays de la zone euro

23 %

Le pourcentage d'entreprises interrogées en France faisant état d'une utilisation modérée ou importante de l'IA, contre 39 % au sein de la zone euro.

21 %

Le pourcentage d'entreprises industrielles interrogées en France faisant état d'une utilisation modérée ou importante de l'IA, contre 28 % au sein de la zone euro.

7,2 %

La part déclarée d'investissement dans l'IA dans l'investissement total prévu pour l'année à venir pour les entreprises françaises, contre 9,1 % pour la zone euro.

Essai. Commercialisée en 2022, la Renault 100% électrique bénéficie d'une cure de jouvence esthétique et d'une mise à jour technologique avec une autonomie portée à 500km.

Mégane E-Tech : rajeunissement général

Depuis le lancement de la Mégane E-Tech, la famille 100% électrique de Renault s'est enrichie de nombreux modèles. C'est par elle que le constructeur s'est résolument engagé sur le chemin de la transition énergétique en décidant de remplacer sa berline compacte thermique à succès par une voiture exclusivement à batterie. Un choix qui n'allait pas de soi dans le segment de marché le plus important en Europe. Le virage a été réussi. Détail qui n'en est pas un : pour les deux-tiers des acheteurs, la Mégane E-Tech a été leur première expérience 100% électrique. Une clientèle à fidéliser sur laquelle Renault a cherché à capitaliser.

Au bout de quatre ans, le constructeur donne un second souffle à la Mégane à la peine commercialement. Une évolution d'abord esthétique avec un double objectif : rajeunir le design tout en le rapprochant de celui des dernières nouveautés de la marque. Un travail de fond puisqu'à l'avant seules les optiques de phare ont été conservées. Tout le reste a été redessiné. Le bouclier intègre des feux de jour en damier, constitués de huit losanges, en harmonie avec la calandre noir brillant au maillage évoquant le sigle Renault. À l'arrière, l'évolution est plus légère et se concentre sur un bouclier redessiné pour densifier la présence de la Mégane E-Tech. Bien posée sur de grandes roues de 19 ou 20 pouces, l'allure générale de la Mégane n'a rien perdu de son attractivité avec sa ligne de toit fuyante et sa ceinture de caisse haute.

L'aménagement intérieur bénéficie de matériaux plus valorisants renforçant l'impression générale de qualité : revêtement de la planche de bord, habillage des sièges, éclairage d'ambiance... Le tout articulé autour de deux niveaux de finition Tech et Esprit Alpine, complémentaires. Renault en a profité pour actualiser la connectivité avec la dernière version du système openR link avec Google intégré, destiné, dit le constructeur « offrir une expérience connectée fluide et intuitive au quotidien ». Planification d'itinéraires

prenant en compte des arrêts de recharge optimisés en fonction de la conduite... Nouveaux modes de conduite avec en particulier la fonction one pedal, mal nommée dans ce cas précis, puisqu'elle permet de ralentir jusqu'à l'arrêt au moyen des palettes au volant en s'affranchissant de la pédale de frein.

+ D'AUTONOMIE, - DE TEMPS DE RECHARGE

Dans l'univers en constante évolution des 100% électriques, le progrès se fait en priorité sur les batteries dont la technologie ne cesse de progresser rapidement. Impossible d'y échapper. La Mégane E-Tech reçoit un nouvel élément plus puissant (67kWh) utilisant une chimie lithium-fer-phosphate de nouvelle génération, s'appuyant sur une architecture cell-to-pack intégrant 232 cellules rapprochées. Une première mondiale. Cette évolution permet de porter l'autonomie à environ 500km (+ 30km) et d'optimiser le temps de recharge et passer de 15 à 80 % de marge en 24 minutes. Un gain de 25%. L'introduction de ce nouvel élément modifie légèrement la silhouette de la Mégane E-Tech, rehaussée de 20mm.

Le comportement routier et le confort de la berline compacte électrique Renault sont à la hauteur de la réputation de la marque, avec notamment un centre de gravité abaissé grâce à une intégration de la batterie sous le plancher et un essieu arrière multi-bras.

À l'heure de la désindustrialisation généralisée de la France et de celle de l'automobile en particulier, il est important de préciser qu'elle est assemblée sur le site nordiste de Douai avec un bloc électrique provenant de la manufacture historique de Cléon en Normandie et d'une batterie dont les cellules sont fabriquées en Europe.

Dans un marché électrique où l'offre est chaque jour plus dense et la concurrence plus performante, en particulier en matière d'autonomie et de temps de recharge, ces évolutions étaient indispensables.

Dominique Marée



Culte. Citroën cède tardivement à la mode néo-rétro en relançant la plus mythique de ses voitures. Objectif : « ré-enchanter la mobilité électrique ».

Le retour de la 2 CV

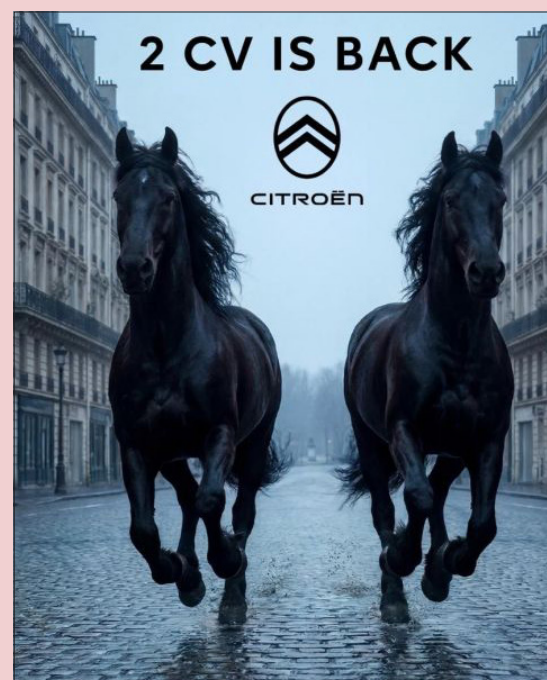
Citroën avait toujours refusé de s'abandonner à ce que certains appellent la « newstalgie ». Plus simplement la mode rétro qui a vu Volkswagen relancer une lointaine descendante de la Coccinelle et Mini s'inspirer de la Mini des sixties. Plus récemment, Renault avec les R5, R4 et Twingo vient de frapper fort avec un trio 100% électrique promis au succès. Pas de ça chez nous a longtemps dit la marque au double Chevron refusant d'exploiter sa riche histoire. Mais il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, paraît-il.

Volte-face de Citroën qui a annoncé officiellement dans le cadre de son plan stratégique « FaSTLane 2030 » travailler à une remplaçante de son modèle le plus mythique : la 2CV.

Le constructeur se défend cependant de toute nostalgie dans sa démarche, préférant mettre en avant ce qui a fait la popularité de la 2CV, en particulier sa géniale simplicité, son ingéniosité et son confort. Avec un objectif mis en avant par Xavier Chardon, le patron de la marque : « Tout comme l'originale a autrefois démocratisé la mobilité, la nouvelle 2 CV ré-enchantera la mobilité électrique pour une nouvelle génération grâce à un modèle très désirable. »

Le tout à partir de quatre principes clés : électrique, essentielle, abordable, humaine.

Pour la marque qui dispose d'une des gammes les plus jeunes du marché, cette renaissance de la plus populaire de ses voitures n'est pas sans risques. À commencer par celui de décevoir. Xavier Chardon le concède : « Réinventer la 2CV de demain est un défi et une responsabilité immenses. » À quoi ressemblera cette 2CV, attendue pour la fin de la décennie ? Citroën a fait fuiter une image en ombre chinoise d'une silhouette tout en rondeur, évoquant plus ou moins celle du modèle original. Qu'en restera-t-il ? Pour le constructeur, l'essentiel est ailleurs :



« Le retour de la 2 CV n'est pas simplement le retour d'un nom légendaire. C'est le retour d'une idée audacieuse et optimiste du progrès. »

Rétrogradée à l'échelon « régional » selon la formule mise en avant dans le fameux plan « FaSTLane 2030 », Citroën sait que son avenir est placé sous surveillance par de hauts dirigeants installés sur le continent américain...

D.M.



Marché. Au terme des six premiers mois de l'année, le marché automobile français est redevenu positif avec une progression de 1,8%. Un gain de 15.000 immatriculations.

Marché auto : les feux passent au vert

Une bonne surprise. Enfin ! Après des mois et des mois négatifs et des bilans semestriels et annuels soulignés en rouge, le marché automobile français passe de nouveau dans le vert. Sur le premier semestre, les ventes de voitures particulières neuves ont progressé de 1,8 % à l'issue d'un mois de juin marqué par une accélération de 11,4 % par rapport à juin 2025. Au total, 857.163 immatriculations ont été enregistrées au terme des six premiers mois de l'exercice. Certes, on reste très loin des chiffres antérieurs à la crise sanitaire de 2020. Par rapport au premier semestre 2019, plus de 26 % des immatriculations ont disparu en sept ans. De quoi tempérer cette embellie mais pas de raison pour autant de boudier ce retour dans le positif, matérialisé par un gain de 15.000 ventes au cours du premier semestre.

Jamais on n'avait enregistré autant d'immatriculations de voitures électriques neuves sur le marché français qu'en juin dernier : 55.851 unités, soit une part de marché de 30 % avec une progression de 94 %. Près du double par rapport à juin 2025. Depuis le début de l'année, 241.562 véhicules à batterie ont trouvé preneur, une augmentation de 63 %. Un autre record. Chez les clients particuliers, une voiture neuve sur trois vendue est désormais une 100 % électrique. Il s'agit d'un véritable bouleversement d'un marché archi dominé par le diesel pendant plusieurs décennies.

Les raisons de ce basculement historique sont multiples. Le leasing social a joué un rôle essentiel dans ce virage majeur mais ses effets dans le temps seront tributaires du maintien des aides de l'État. L'obligation faite aux entreprises de « verdier » leur parc, sauf à être pénalisées financièrement, a également contribué à accélérer les immatriculations des modèles électriques. La multiplicité de l'offre dans les gammes de tous les constructeurs a aussi eu des effets positifs. Et enfin, plus récemment, l'envolée des prix du pétrole liée au conflit au Moyen-Orient.

LES VENTES DE DIESEL SOUS LES 3%

Le premier semestre a confirmé la domination des hybrides de toutes catégories qui concentrent près de 51 % de part de marché avec 436.148 immatriculations, une légère augmentation

de 0,4 %. Dans la catégorie, la part des hybrides rechargeables s'érode légèrement avec un recul de 0,2 % et 47.865 modèles écoulés. La tendance ne leur est pas favorable. Idem pour le GPL, passé sous la barre des 30.000 ventes au terme des six premiers mois de 2026. L'offre réduite à Dacia pour l'essentiel s'élargira bientôt avec l'arrivée du GPL sur plusieurs Renault. Cela relancera-t-il ce type d'énergie économique à l'usage ?

Les moteurs thermiques essence et diesel sont plus délaissés que jamais par les clients français. Les chiffres sont éloquentes et confirment ce retournement irréversible. Avec 128.136 unités écoulées depuis le début de l'année, les moteurs essence ont été choisis par moins de 15 % des acheteurs d'une voiture neuve. Du jamais vu ! En 2025, sur la même période, ils étaient encore plus de 23 %. Les hybrides, roulant eux aussi au sans plomb, notamment les micro-hybrides une solution peu coûteuse, proposés dans toutes les gammes les ont remplacés.

Le diesel est en voie de disparition sans doute définitive. En l'espace d'une seule année, ses immatriculations ont quasiment été divisées par deux. Elles ont représenté seulement 2,6 % de part de marché au premier semestre contre 4,9 % un an plus tôt. Seulement 22.147 acheteurs d'une voiture neuve ont opté pour un moteur fonctionnant au gazole au cours des six derniers mois. Les diesels ont disparu du catalogue de nombreux constructeurs, même si les marques premium allemandes les ont conservés. Parfois sous la forme d'hybrides diesel, une association pertinente encore rare. Sur les véhicules utilitaires, les diesel restent très largement majoritaires mais de façon provisoire, les contraintes de la transition énergétique pesant sur les flottes de sociétés, produiront leurs effets à moyen terme.

Ce chamboulement énergétique se reflète dans la baisse des émissions de CO2 qui n'ont jamais été aussi réduites. Alors qu'en juillet 2024, elles frôlaient encore les 100g/km, elles sont passées sous le seuil des 90g/km un an plus tard pour descendre à 77,6g/km en juin dernier. Personne ne s'en plaindra.

Dominique Marée



La Peugeot 208 pointe en tête du marché national au premier semestre. Crédit Stellantis.

Ventes. Les quatorze marques chinoises présentes sur le marché français se sont partagées 7% du total des immatriculations au premier semestre. Une montée en puissance discrète.

Une offensive chinoise encore limitée

Qui est capable de citer les noms des quatorze marques chinoises vendues en France ? Pas grand monde. On connaît MG, le premier à avoir développé un solide réseau hexagonal, BYD par sa force de frappe et Leapmotor grâce notamment à son partenariat avec Peugeot. C'est à peu près tout. Reposer la même question dans quelques mois risque d'entraîner une réponse plus complète...

Pour le moment, la menace chinoise ne s'est pas encore matérialisée par des chiffres de ventes spectaculaires. En juin, le taux de pénétration de l'ensemble des constructeurs chinois s'est limité à 7 % avec moins de 14.000 immatriculations.

Initialement, les groupes chinois ont concentré leur présence sur des SUV 100 % électriques et ont profité de la montée en puissance

de ce type de motorisations, profitant de tarifs percutants pour partir à la conquête de nouveaux clients. Depuis, l'offre s'est élargie et diversifiée avec l'arrivée de modèles dans d'autres segments et de motorisations thermiques hybrides. Par ailleurs, les grands groupes automobiles chinois ont noué des accords commerciaux et des coopérations industrielles avec des constructeurs européens qui leur ont largement ouverts les portes de leurs unités de production. Enfin, des usines d'assemblage sont en construction dans plusieurs pays européens, en particulier dans les ex pays de l'Est. De quoi assurer l'offensive à venir.

Pour le moment, c'est MG qui s'impose sur le marché national. Au premier semestre, on trouve trois MG dans le Top 4 chinois pour environ 2 % de part de



MG, la marque chinoise la plus vendue en France au premier semestre. Crédit : MG.

marché. La ZSII pointe à la 42^e place des 100 modèles les plus diffusés avec 5.567 immatriculations, devant la MG3, classée 52^e avec 4.847 ventes. Sur la dernière marche du podium, la BYD Atto2 pointe le bout de

son capot au 55^e rang avec 4.545 voitures devant la MG EHS (3.033 voitures). Un classement qui devrait être différent fin décembre à l'heure des comptes.

D.M.

Delphine Gremy. Avec plus de 30 ans d'expérience dans le bâtiment, elle incarne un entrepreneuriat au féminin fondé sur l'expertise, l'engagement humain et la détermination.

Bâtisseuse dans l'âme



« **O**n doit être moins de dix patronnes de maçonnerie en France », une

confiance de Delphine Gremy qui résume à elle seule un parcours des plus singuliers. Lorsqu'elle débute dans le bâtiment au début des années 1990, les femmes sont quasiment absentes des chantiers et plus encore des postes de direction. Aujourd'hui, 23 ans après avoir repris l'entreprise familiale Gremy, la Sénonnaise demeure une exception dans un métier encore très masculin. Un parcours jalonné de défis entrepreneuriaux, d'un fort ancrage local et d'un combat contre le cancer du sein qui a profondément changé son regard sur la vie.

PIONNIÈRE DANS UN MONDE D'HOMMES

Bien avant de diriger l'entreprise familiale, Delphine Gremy a construit son parcours autour d'une passion précoce pour le bâtiment. Un choix audacieux en 1993, alors que le secteur reste encore largement réservé aux hommes. « Mon papa m'avait déjà inscrit à HEC, mais ça ne m'intéressait pas du tout. Un jour, je suis rentrée, j'ai dit je vais faire du maçon, je vais faire du gros œuvre, je vais faire du bâtiment », confie-t-elle, déjà déterminée à tracer son propre chemin.

Elle devient alors la première femme à intégrer un BTS génie civil en conduite de travaux au lycée François Arago de Reims, sa ville natale, l'un des meilleurs établissements de France dans cette spécialité. À son arrivée, l'accueil est plutôt glacial : « Je me suis retrouvée face à douze charmants jeunes hommes qui m'ont dit : t'as rien à faire là, ce n'est pas une place pour les femmes. Ça m'a boostée », s'amuse Delphine Gremy.

Sortie majeure de sa promotion, elle n'a depuis rien perdu de sa persévérance. Après avoir obtenu, en seulement deux ans, une licence et une maîtrise en génie civil, Delphine Gremy poursuit son parcours en Allemagne. Elle y décroche un diplôme d'ingénieur dans la même spécialité dans le cadre du programme Erasmus DFHI-ISFATES.

REPRENDRE LE FLAMBEAU FAMILIAL

Au fil des années et de l'évolution des mentalités, Delphine Gremy s'impose progressivement dans un univers encore largement masculin et gagne la reconnaissance de ses pairs. Ses débuts professionnels la conduisent d'abord au sein



Dirigée par Delphine Gremy, l'entreprise Gremy constitue l'une des pépites de l'artisanat sénonais depuis sa fondation à Gron en 1928. Crédit : Delphine Gremy.

de grands groupes, à enseigner, même, en faculté, les disciplines inhérentes au bâtiment telles que le dessin technique, la topographie ou encore le pilotage de chantier. Elle s'installe ensuite dans le nord de l'Yonne avec son époux qui en est originaire et rejoint ensuite l'affaire familiale de Marc Gremy, son beau-

« Je suis une bâtisseuse dans l'âme. Je fais partie des gens qui avancent en silence, qui construisent. »

père à l'époque.

Aujourd'hui implantée à Collemiers, l'Entreprise Gremy constitue l'une des pépites de l'artisanat sénonais depuis sa fondation à Gron en 1928 par André Gremy. « Quand je suis arrivée dans l'entreprise, ça a été une révélation que j'étais faite pour ça, pour être entrepreneure et pour, finalement, prendre la direction d'une entreprise à taille humaine », raconte la cheffe d'entreprise, qui souhaitait donner du sens à sa vie professionnelle. Aujourd'hui « très fier que l'entreprise continue d'exis-

ter », Marc Gremy lui avait confié les rênes en toute confiance.

L'EXCELLENCE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Avec une équipe de vingt salariés et un chiffre d'affaires de 1,2 M€, Delphine Gremy poursuit le développement de son entreprise en misant sur l'économie de proximité et la transmission des savoir-faire. « Ma philosophie, c'est vraiment la formation », souligne la dirigeante, qui accueille régulièrement des apprentis issus du Sénonais afin de préparer la relève dans un secteur confronté à des difficultés de recrutement. En 2013, elle a également créé Imocar-Prog, une structure qui lui permet d'élargir son activité à la conception, à l'ingénierie et au pilotage de chantiers.

Pour l'entrepreneuse, la réussite ne se résume pas aux résultats financiers. Elle revendique avant tout une qualité de prestation et une implication durable sur le territoire icaunais. « J'estime qu'on est responsable de l'économie de notre territoire et de notre pays. Même si j'aurais pu être plus riche en travaillant différemment, c'est vraiment l'identité de l'entreprise Gremy », affirme-t-elle. Une philosophie qui se traduit également par le recours à une vingtaine de sous-traitants locaux.

Au fil des années, l'entreprise a ainsi tissé une relation de confiance avec ses clients comme avec ses collaborateurs, une fidélité réciproque qui constitue aujourd'hui l'un des piliers de sa pérennité.

CONSTRUIRE MALGRÉ LES ÉPREUVES

Delphine Gremy a traversé les crises économiques, les difficultés propres aux PME du bâtiment, mais aussi une

1974

Le 2 septembre, naissance à Reims.

1993

Elle fait ses premiers pas dans le secteur du bâtiment.

1999

Elle rejoint l'entreprise familiale Gremy.

2003

Elle prend la tête de l'Entreprise Gremy.

2013

Fondation de Imocar-Prog.

2017

Elle reçoit la légion d'honneur.

épreuve plus personnelle : un cancer du sein. Une bataille qu'elle a menée sans jamais lâcher son activité professionnelle. « Je ne me suis pas arrêtée un seul jour, parce que ça m'a permis de rester vivante, de rester droite. J'ai essayé de rester digne pour moi-même », confie-t-elle. À l'époque, son oncologue l'avait encouragée à maintenir son activité, convaincu que conserver ses repères pouvait l'aider à traverser cette période. La dirigeante avance avec ce même état d'esprit qui la guide depuis toujours : « Je suis une bâtisseuse dans l'âme. Je fais partie des gens qui avancent en silence, qui construisent. »

En rémission depuis cinq ans, elle accorde davantage d'importance à son bien-être, entre randonnées, voyages et nouveaux défis. Elle accompagne notamment des jeunes en situation de handicap de l'association Alopas dans des aventures comme le Kilimandjaro, le Mont Toubkal au Maroc ou encore un trek dans les Pyrénées. Des projets qui nourrissent son souhait de transmettre et de partager : « J'ai envie de projets, de créer des choses, de participer et de laisser mon empreinte. C'est peut-être ça qui me motive », glisse-t-elle comme une évidence.

FLORIANE BOIVIN



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

